

1. Interpellation citoyenne relative aux sanctions administratives communales.
Interpellatie van de burgers betreffende de Gemeentelijke administratieve sancties.

M. le Président

J'appelle Monsieur Soufian Ameziane pour prendre la parole au nom de la Maison des Jeunes.

Je rappelle qu'au sein du Conseil communal, il n'y a pas de manifestations de la salle. Je vous remercie.

Monsieur, je vous cède la parole.

M. Ameziane :

Je me présente, Soufian Ameziane, jeune Molenbeekois et aussi porte-parole d'un certain nombre d'associations de jeunes situées dans la Commune de Molenbeek.

Je vous les cite : la Maison de Jeunes, la « J », l'A.J.M., Atout jeunes, I.S., L'Oranger, Chiro, le Foyer, Don Bosco, School Chimo, la F.C.G.M.P. et D'broej.

Je voudrais vous interpellier sur la question des sanctions administratives communales et sur les associations compétentes en matière de jeunesse dont le champ d'action porte sur la Commune de Molenbeek. Nous sommes particulièrement préoccupés par la diminution à quatorze ans de l'âge à partir duquel une sanction administrative communale peut être administrée. Nous vous demandons avec insistance de ne pas appliquer, via réglementation S.A.C., à votre Commune ou à tout le moins de respecter l'article 4 § 5 de cette nouvelle loi qui oblige le Conseil communal à consulter tout organe compétent en matière de jeunesse, à être entendu préalablement à la décision d'élargir ce système aux jeunes à partir de quatorze ans.

Dans la Zone de Police-Ouest, la Commune de Jette a déjà demandé l'avis du Conseil des Jeunes et ce dernier a donné, on vous le rappelle, un avis négatif.

Nous vous demandons donc d'attendre l'avis du Conseil des jeunes de Molenbeek qui va bientôt être créé. Est-ce qu'on doit vous rappeler que seulement 1 à 2 % des S.A.C. sont destinés aux mineurs en Belgique. Il n'y a donc pas urgence pour abaisser l'âge minimum. On y conclut même qu'un abaissement jusqu'à quatorze ans n'est pas du tout nécessaire et utile. Les demandes des associations de jeunesse concernant l'abaissement de l'âge sont les suivantes : l'application des S.A.C. aux mineurs de seize ans n'a pas encore été évaluée. Nous vous demandons d'attendre cette évaluation avant d'éventuellement abaisser l'âge minimum. Ce système juridique spécifique aux mineurs d'âge existe, celui de la protection de la jeunesse qui, grâce à son cadre pédagogique avec des professionnels de l'éducation, garantit le respect des droits fondamentaux des jeunes. La confidentialité du contenu de la médiation et la neutralité du médiateur qui représentera généralement la Commune sont inexistantes, condition pourtant primordiale de la réussite d'un tel processus. Comment la Commune garantira-t-elle une vraie médiation qui soit neutre et confidentielle, qui ne soit pas liée à une éventuelle sanction par après ?

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'interdiction des lieux par le Bourgmestre prévue dans la nouvelle loi et l'interdiction de lieu d'un mois qui peut être imposée. Une interdiction renouvelable deux fois. Nous pensons que cette mesure est

radicale, surtout pour les mineurs. Par principe, nous sommes opposés à l'introduction d'une telle mesure. Nous sommes préoccupés par la facilité avec laquelle une telle mesure drastique peut être prolongée. Pour les mineurs, un prolongement devrait uniquement être possible via un Juge de la jeunesse. Nous imaginons le pire. Des jeunes avec une peau trop basanée, des jeunes qui sont dans une position défavorisée seront interdits d'entrer dans un domaine provincial pour tout l'été, juste à cause d'un petit incident. Pourquoi une interdiction de lieu est-elle intéressante pour un pouvoir communal ?

Qu'il soit bien clair, nous, les associations de jeunesse de Molenbeek-Saint-Jean, nous nous opposons fermement à l'application de la nouvelle loi sur les S.A.C. sur notre territoire. Surtout en ce qui concerne l'abaissement de l'âge minimum à quatorze ans qui est fondamentalement contraire à la législation sur la protection de la jeunesse et les droits de l'enfant. Vous pouvez faire en sorte que cet abaissement n'ait pas lieu. Molenbeek-Saint-Jean est une Commune avec un potentiel énorme et nous sommes heureux de constater que la Commune soutient pleins d'initiatives pour la jeunesse. C'est sur cela qu'il faut miser et les amendes pour les jeunes ne seront alors plus nécessaires.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie pour votre attention et votre réponse à nos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ameziane.

Les chefs de groupe ont la possibilité de se joindre avec un temps de parole de trois minutes. La première personne qui a demandé la parole est Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci pour votre interpellation Monsieur.

Je rappellerai qu'Ecolo et Groen ont voté contre les sanctions administratives, donc l'élargissement des sanctions administratives communales. Au niveau Fédéral, on est fermement opposé à l'abaissement de ces sanctions administratives communales aux jeunes de quatorze ans. Vous avez rappelé à juste titre la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse. Il est clair que, pour les jeunes, ce qui doit prévaloir, c'est l'aspect éducatif et préventif. Donc, nous pensons que les sanctions administratives communales, en tout cas telles qu'elles pourraient être appliquées, donc à savoir par exemple, la mise en place d'amendes pour les jeunes, est tout à fait contreproductif et nous sommes donc également opposés à l'abaissement à l'âge de quatorze ans. Nous espérons que le Collège suivra cette recommandation.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Mijnheer De Block U heeft het woord.

M. De Block :

Merci pour l'intervention. Je pense effectivement que c'est excellent que les organisations de jeunesse et les jeunes eux-mêmes prennent la parole dans ces cas ci.

Je pense que c'est important que le Collège et les Conseillers écoutent l'avis de jeunes et j'ai donc déposé une motion dans ce sens-là que je propose, en fait, d'avancer dans l'ordre du jour pour permettre que le Conseil de Jeunesse qui est en train de se construire, si j'ai bien compris, puisse s'exprimer officiellement sur les S.A.C.

Donc, à propos du changement proposé par le Conseil de Police d'abaisser l'âge à quatorze ans, le PTB s'est toujours clairement opposé à cette mesure-là. Je pense que vous avez très bien formulé les raisons pour lesquelles il est actuellement inutile d'abaisser à cet âge-là. Pourquoi les S.A.C. ne sont pas aussi une atteinte fondamentale sur les droits démocratiques ? On a vu que partout, en Flandre et en Wallonie, il y a eu des dérives constatées. On a vu le top 50 dans « Le Vif » et dans le « Knack » sur les absurdités qu'on a pu constater, à tel point que plusieurs Communes font maintenant marche arrière. Cela étant, elles n'ont pas tiré des leçons fondamentalement sur ce qui a poussé à ces dérives... Donc, elles font marche arrière, mais on pense que, justement, le concept même des Conseils communaux peut en fait juger eux-mêmes, bref jouer au législateur et un petit peu au juge en même temps. On pense que ça va pousser dans le futur, effectivement à des dérives.

Je pense que c'est dangereux aussi parce que peut être cette majorité va l'appliquer d'une façon, peut être la prochaine majorité va l'appliquer encore autrement et donc on ne veut pas une chasse aux jeunes, on veut qu'effectivement les jeunes puissent encore jouer avec des boules de neige. Je voudrais que les jeunes ici à Molenbeek puissent encore faire des patinoires dans la neige. Actuellement, c'est interdit par le règlement de police à Molenbeek, on ne peut pas glisser dans la voie publique, donc vraiment interdiction formelle. Je vous le signale au cas où. Vous avez l'air d'avoir plus de seize ans, donc ça vaut un S.A.C de septante-cinq ou cent cinquante euros. Je pense que c'est clair et je voudrais vraiment féliciter les jeunes ici d'avoir pris la peine de réagir. Je suis vraiment curieux de ce que la majorité va décider. Je pense que la Bourgmestre c'est avancée clairement, qu'elle trouve ça une bonne chose et donc j'espère que la Bourgmestre va écouter les jeunes, comme la Bourgmestre de Jette à fait.

Merci.

M. le Président :

Dank U Mijnheer De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Effectivement je tiens vraiment à féliciter les auteurs de cette interpellation citoyenne parce que tout d'abord, elle était excellente et très complète. Ça, je tiens quand même à le souligner. Alors effectivement, on est en plein dans ce débat concernant les S.A.C. Quatorze ans, nous pensons en ce qui nous concerne qu'on assiste petit à petit à une dérive et un risque en tout cas de dérive grave si on continue à abaisser l'âge en tout cas des S.A.C., puisqu'actuellement, même avec les S.A.C. de seize ans, on n'arrive pas encore à l'évaluer complètement puisqu'on parle d'une vingtaine de situations sur six mille, ça reste quand même dérisoire. Donc moi, avec mon groupe, on voudrait rejoindre entièrement l'interpellation citoyenne et je regrette aussi que mon collègue ait fait ici allusion à une motion. Moi je regrette qu'on n'ait pas permis à ma collègue Farida Tahar de déposer une interpellation complète sur ce sujet-là qui a déjà été reporté une fois par rapport au mois passé. J'aurais souhaité, j'aurais aimé qu'on puisse en parler juste après l'interpellation citoyenne, apparemment ce ne sera pas le cas et c'est dommage. Ce que je

voudrais dire aussi, c'est que je rejoins pleinement la demande qui est formulée, de demander l'avis du Conseil de la Jeunesse. J'ai envie même de demander beaucoup plus. Je pense qu'ici, ce Conseil communal doit prendre ses responsabilités. On a eu ce débat dans le cas du budget. Au Conseil de Police, les Socialistes ont voté contre cet abaissement des S.A.C., comme Ecolo-Groen d'ailleurs, comme l'a précisé Madame Tamditi. Ce n'est pas le cas du reste de la majorité et je suis curieux de savoir qu'est-ce que la majorité va faire ici au Conseil communal. Je pense que c'est un bon signal justement de ne pas voter l'abaissement, en tout cas des S.A.C. Je parlais tout à l'heure de dérive, je pense qu'aussi on transfère, on fait une confusion de pouvoir extrêmement dangereux pour les jeunes, et pour vraiment rester dans le temps qui m'est imparti par le Président et par son chronomètre aujourd'hui, ce que j'ai surtout envie de dire c'est que je pense vraiment, mais sans démagogie si on regarde un petit peu l'état de notre jeunesse, si on regarde un petit peu que Molenbeek-Saint-Jean est dans la partie de Bruxelles où vous avez une explosion démographique et le plus grand nombre de jeunes, c'est ici qu'ils se trouvent, c'est ici qu'ils naissent et qu'ils grandissent, je pense que nos jeunes ont besoin plutôt d'être protégés, rassurés et encadrés et certainement pas sanctionnés.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank u mijnheer de Voorzitter. Hartelijk dank voor deze tussenkomst. Namens de SPA kunnen wij die ook alleen maar ondersteunen. Heel terechte tussenkomst. De verhalen uit de media over sneeuwballen, over eten op de kerkstenen waarvoor mensen worden beboet, we kennen allemaal die excessieve verhalen waar de verlaging van de sancties, de leeftijd voor administratieve sancties toe leidt dus wij met de SPA zijn ook helemaal tegen het idee van die verlaging en wij kunnen alleen maar ondersteunen wat daar uitgesproken wordt.

Finalelement la question fondamentale est est-ce que ces sanctions administratives vont aider à remédier au comportement qu'on a envie d'éviter. Je crois que la réponse est non. De un, nous avons tous été jeunes, nous avons tous parfois fait certaines bêtises, certaines plus graves que d'autres, mais nous avons tous grandi et tous appris après un certain temps qu'il y a des meilleures choses à faire. Cependant, jeter une boule de neige, aller manger son sandwich devant une église ou encore glisser, comme le disait mon collègue Dirk De Block, quand il neige, si jamais il neige, ce sont des dérives qui ne méritent pas d'être punies et certainement pas par une sanction administrative. Finalelement ce serait le mauvais signal et ce serait un signal qu'à mon avis ce Conseil et surtout la classe politique molenbeekoise ne peut pas se permettre. C'est ça finalelement le message que nous donnons à notre jeunesse à Molenbeek, si nombreuse, si talentueuse et surtout notre futur à nous tous, parce que sans jeunesse, rien n'irait plus dans le futur. Donc la conclusion est très claire, pour nos jeunes, il ne faut pas de S.A.C., il ne faut pas des amendes, il ne faut pas de sanctions administratives, il faut des moyens, il faut du soutien.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Alors Islam soutient les jeunes et les plus faibles en général. Il faut pleinement reconnaître leur citoyenneté. Le rabaissement de l'âge à quatorze ans est inacceptable. D'ailleurs Islam a voté contre ce rabaissement. Je dirais de façon générale, il y a quelque chose de malsain par rapport à ces S.A.C.. D'abord les amendes sont disproportionnées. Passer à contre sens dans un sens unique coûte cinquante euros, alors que porter une burka sur la voie publique dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean coûte cent cinquante euros. Dans le premier cas, on peut mettre en danger d'autres usagers de la route, alors que dans le second cas, en dehors de frustrer certains regard, la femme qui le porte, ne met personne en danger. C'est sa liberté.

D'autre part, on étend ces S.A.C. à la notion de nuisance. C'est un terme qui est d'un point de vue juridique assez flou. Chaque Commune peut organiser à sa manière des sanctions administratives. Il n'y a aucune cohérence au sein d'une même Zone de Police puisqu'elle recouvre plusieurs Communes. Le citoyen ne sait pas comment se comporter lors du passage d'une Commune à une autre et en particulier les jeunes qui sont mal informés. Il y a aussi un effet pervers, voir une crainte qu'une forme de répression locale des nuisances vise des groupes de population en particulier notamment les jeunes belges issu de la communauté maghrébine, lors de certains événements comme par exemple lors de la fête du Sacrifice ou pendant la période du Ramadan. Donc ça peut être une dérive et le rabaissement de l'âge à quatorze ans en est une. En bref, nous ne sommes pas contre le principe de la sanction quand elle est justifiée et lorsque le règlement repose sur des termes précis qui donnent lieu à un consensus dans leur interprétation et dans leur pratique, et qu'elles ne soient pas source de restriction de liberté individuelle ou collective.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne vais pas reprendre les arguments qui ont déjà été développés pour le moment. Je remercie d'ailleurs le jeune qui est porteur d'un message particulièrement intéressant avec énormément d'arguments très pertinents. Ce que je voudrais dire, c'est que bien sûr le Conseil de la Jeunesse n'existe pas encore à Molenbeek et que donc il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Je crois que c'est fort important. On a à faire à une question de responsabilité, je crois que le Conseil communal n'a jamais pris de décision sans vraiment réfléchir, mesurer ce qui était dit et prendre en compte les arguments des uns et des autres, cela concerne la jeunesse, c'est-à-dire une population importante et aussi qui est en développement dans notre Commune. Je pense donc que nous aurons à l'occasion de réfléchir à cette question et donc je répète qu'il faut attendre que le Conseil de la jeunesse soit établi à Molenbeek avant de prendre une quelconque décision.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je vais d'abord saluer l'interpellation qui est véritablement très intéressante et très complète aussi. Par rapport à notre groupe, nous allons quand même rejoindre ce que vient de dire ma collègue Madame Dina Bastin. Il faut attendre d'abord l'évaluation des sanctions administratives de l'âge de seize ans. Monsieur, mon parti n'est pas touché de schizophrénie comme certaines formations politiques ici et qui votent les sanctions administratives au Fédéral et qui ici au niveau communal se disent contre. Moi, je suis droit dans mes bottes Monsieur. Je continue mon intervention, ça c'est la première chose.

Une évaluation d'abord des sanctions administratives aux mineurs d'âge de seize ans ensuite oui, évidemment, il n'y a pas le feu au lac. Je crois que ce serait faire preuve d'une grande sagesse que d'attendre l'établissement d'un Conseil de la Jeunesse pour pouvoir attendre leur conclusion et à ce moment-là prendre une décision sur cette question-là qui est, je le comprends bien, très importante et très douloureuse. Un dernier point, les sanctions administratives, il faut bien le rappeler, dans l'esprit de la loi, ce n'est pas la sanction du mineur qui est visée ici, c'est vraiment la responsabilisation des parents par rapport à certains comportements ...

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ma formation politique, c'est vrai qu'au Fédéral, nous avons effectivement contesté, enfin nous n'avons pas voté pour cette loi qui était mal rédigée, notamment par rapport à l'âge, à la diminution de l'âge et donc d'une part on ne peut pas approuver qu'on puisse diminuer la sanction à l'âge de quatorze ans. Maintenant, c'est vrai qu'au niveau du Conseil de la Jeunesse, mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a aussi des remarques de leur part de ne pas avoir été concertés et ça c'est malheureux. Donc à partir du moment où dans la Commune, on va mettre en place un Conseil de la Jeunesse, je me vois mal ne pas soutenir cette initiative et cette proposition très concrète que j'approuve et petite remarque à la sanction administrative, il ne faut pas non plus la banaliser. Il ne faut pas, nous n'en parlons plus, faire en sorte que ce soit la seule solution pour régler les problèmes d'incivilité, etc. Il faut absolument qu'on puisse investir aux différents niveaux de pouvoirs et notamment ici dans la Commune, pour lutter contre tout ce qui est décrochage scolaire, absentéisme et voilà je m'arrête là.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous répondre en ma qualité de Bourgmestre et mon intervention sera poursuivie par Madame Sarah Turine qui est l'Echevine qui a en charge la Jeunesse, la Cohésion sociale, donc elle répondra en sa qualité d'Echevine, mais aussi pour le Collège. Je voudrais, comme mes collègues, d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous portez à

la question des sanctions administratives et le fait que vous vous prêtiez à cet exercice démocratique en interpellant le Conseil communal. Dans votre intervention, il y a plusieurs aspects. Il y a la question des sanctions administratives elles-mêmes, il y a la question de l'abaissement de l'âge éventuel à quatorze ans et il y a également la possibilité qui est laissée à un Bourgmestre de pouvoir prendre un arrêté pour faire en sorte qu'il n'y ait pas, comment dire, qu'on ne puisse pas occuper l'espace public pendant un certain temps.

Alors je pense quand même que ce règlement général de police, il a déjà été présenté et discuté au Conseil de Police. Le Conseil de Police de la zone de Bruxelles-Ouest regroupe cinq Communes : Molenbeek, Jette, Ganshoren, Koekelberg et Berchem. Ce règlement général de police ainsi que l'abaissement à quatorze ans a été voté à ce Conseil. Il y a eu un vote sur l'avis et cet avis était positif par rapport à ces mesures. Pour votre information, plusieurs Communes de la zone de Bruxelles-Ouest ont déjà voté ce nouveau règlement de police ainsi que l'abaissement à l'âge de quatorze ans. En ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, nous considérons d'abord que le règlement général de Police lui-même est un outil qui est important. C'est un outil de lutte contre les incivilités et de prise de conscience et de responsabilité et donc je pense qu'il n'est pas intéressant de refaire ici au sein du Conseil communal tout le débat qui s'est déjà tenu au Fédéral concernant cette loi qui se fonde sur des statistiques d'interventions et nous pensons que la mise en œuvre du règlement devrait, en ce qui concerne les sanctions administratives communales, répondre, comme elle l'a fait par le passé et on espère que le nouveau règlement général de police rencontrera mieux les préoccupations, répondre à la problématique des incivilités. Dans le cadre donc de notre Zone de Police comme je l'ai signalé, il y a déjà eu un avis positif du Conseil communal.

Alors en ce qui concerne cette procédure de sanctions administratives, elle est régie pour toutes les infractions qui ont été, qui sont commises et ces sanctions, aujourd'hui, peuvent être appliquées à des jeunes, à des mineurs, à partir de quatorze ans. C'est une possibilité, ce n'est pas une obligation et c'est donc aux Communes, au Conseils communaux à décider si oui ou non elles appliqueront ce règlement général de police à partir de seize ans ou à partir de l'âge de quatorze ans. Donc cet abaissement à quatorze ans n'est pas une obligation et donc le Conseil communal peut évidemment voter ces sanctions administratives, ce règlement général de police, sans voter l'abaissement à quatorze ans. Ce sont deux aspects différents qui peuvent être pris en considération. Je voudrais simplement revenir sur l'aspect du pouvoir d'interdiction de lieu par le Bourgmestre puisqu'il découle d'une modification de la nouvelle loi communale et c'est une possibilité qui ne relève aucunement du règlement général de police sur les sanctions administratives. C'est une loi totalement différente de celle sur le règlement général de police et cette mesure n'est pas décidée par le Conseil communal à la différence du règlement général de police ou de l'abaissement à l'âge de quatorze ans et donc on ne pourra pas ici en Conseil communal décider d'y déroger. C'est vraiment une responsabilité qui est laissée au Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je m'exprime en tant qu'Echevine de la Jeunesse et au nom de l'ensemble du Collège. La majorité actuelle a fait des enjeux de la jeunesse, un enjeu prioritaire. Nous souhaitons favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant des outils pour que chacun d'entre eux ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et retrouve le goût pour un avenir meilleur. Alors parallèlement à cet enjeu de la

jeunesse, la majorité a également fait de la sécurité une priorité. Un des enjeux essentiels pour améliorer la sécurité et pour diminuer le sentiment d'insécurité, c'est le respect des règles, le respect des normes par tous sans exception et sans privilège. Qu'il s'agisse du respect des règles en matière d'urbanisme, en matière de propreté, en matière de stationnement, mais également en matière d'incivilité, il importe que chaque citoyen soit soumis aux mêmes règles et s'y soumette. Alors à la croisée de ces deux enjeux, celui de la jeunesse et celui de la sécurité se situe la question de la protection du mineur qui aurait contrevenu à l'une de ces règles, avec la question principale qu'est-ce qui est mis en place pour qu'un jeune mineur qui aurait commis une infraction, pour qu'il comprenne qu'il a commis une infraction, pour qu'il répare éventuellement le dommage qu'il a commis et que de la réponse à l'infraction, il lui soit permis de travailler sur les causes de cette infraction, mais aussi de pouvoir avancer de telle façon qu'il se préserve lui-même de commettre à nouveau une infraction et d'éviter ainsi de tomber dans le cercle insidieux qui pourrait l'entraîner vers d'autres types d'infractions éventuellement plus graves. Ce souhait, tout démocrate le partage. Que l'on soit Bourgmestre, Echevin, Policier, éducateur de rue, assistant social, Délégué général au droit de l'enfant, directeur d'AMO, enseignant, parent, nous souhaitons tous qu'un jeune, s'il a commis une infraction, n'en commette pas une seconde ni une troisième, parce que ces infractions pourrissent le vivre ensemble mais d'abord pour lui en tant que jeune, pour lui éviter un parcours semé d'embûches.

Alors pour pouvoir répondre à certaines incivilités de manière générale, là je ne parle pas que des jeunes, les Communes ont effectivement depuis plusieurs années la possibilité d'appliquer des sanctions administratives. Depuis peu, le Gouvernement fédéral a décidé d'élargir le champ d'application possible pour ces sanctions. On ne va pas revenir ici sur le débat qui s'est tenu au Fédéral. Il nous revient simplement nous, au niveau communal de décider si l'on prend tout dans ces nouveaux champs d'applications ou simplement une partie. Au vu des enjeux cités plus haut en matière de jeunesse et en matière de sécurité, le Collège estime, en tout cas, que le nouveau dispositif pour les seize/dix-huit ans apporte des améliorations intéressantes, en tout cas sur le papier, à savoir une application parentale à savoir un processus de médiation plus élaboré que par le passé, à savoir un dispositif également de peines alternatives qui a été renforcé par rapport au règlement précédent. En tant qu'Echevine de la Jeunesse, je considère que ces nouveaux dispositifs sont un plus par rapport à l'ancien cadre s'il est appliqué correctement et pour atteindre les objectifs notamment éducatifs cités plus haut en matière de jeunesse. Par ailleurs, ce nouveau dispositif prévoit la possibilité pour les Communes effectivement d'abaisser l'âge à quatorze ans, mais il demande effectivement de consulter le Conseil de la Jeunesse. Alors effectivement, vous l'avez tous dit, le Conseil de la Jeunesse, il est en cours d'établissement, mais il n'est pas encore formalisé, il n'est pas encore officiel et il ne le sera pas avant les élections. Monsieur Van Damme, puisque vous faisiez référence aux élections, il ne le sera pas avant les élections, il a été décidé avec les jeunes, le groupe moteur des jeunes qui est en train d'élaborer le processus, de reporter l'élection pour ce Conseil des jeunes à l'automne, pour éviter justement d'être dans un processus électoral pour les jeunes en même temps que le processus électoral normal. Donc le Conseil des jeunes ne prendra effectivement place qu'à l'automne prochain. Effectivement, nous n'avons pas envie d'accélérer la mise en place de ce Conseil des jeunes uniquement pour permettre la consultation sur les sanctions administratives. Néanmoins avec l'ensemble du Collège, nous avons aussi axé notre politique sur la question de la transparence et sur la question de la concertation avec le secteur. Nous avons décidé ceci. Nous allons maintenir la limite d'âge à seize ans. Le temps d'une part de construire en concertation avec le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, donc là, je ne parle pas du Conseil des jeunes, mais je parle du secteur actif sur Molenbeek, nous voulons construire en concertation avec eux le dispositif de médiation, d'implication parentale et de peine alternative qui découle du règlement général de police, parce qu'après le règlement général de police il y a des arrêtés d'application et nous voulons construire. Ces arrêtés d'application avec le secteur de la jeunesse, cela permettra également de laisser le temps au Conseil de la Jeunesse de

s'installer, de pouvoir consulter les jeunes sur les principes mêmes des sanctions administratives et également de pouvoir aussi évaluer le dispositif des seize/dix-huit ans mis en place et de voir dans quelle mesure il est intéressant ou pas de l'appliquer au plus jeunes.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je cède la parole à Monsieur Ameziane.

M. Ameziane :

Je n'ai plus rien à dire, sauf que ma question personnelle est : « Quel est l'intérêt de donner une amende aux jeunes de quatorze ans, si ce n'est que le parent va payer à sa place, vu qu'il est sous sa protection ? »

M. le Président :

Merci, c'est gentil, l'incident est clos.

Je vous remercie vous pouvez rejoindre la place dans le public.

2. Interpellation citoyenne relative à la fermeture de l'école des devoirs et de cours arabe, asbl Arissala.

Interpellatie van de burgers betreffende de sluiting van de school voor huiswerkhulp en de Arabische lessen, vzw Arissala.

M. le Président :

Est-ce que je peux demander aux personnes de prendre place ?

Voilà vous avez la parole, Monsieur Karaaz.

M. Karaaz :

Bonsoir, je me présente, Monsieur Abdelkader Karaaz. Je fais une interpellation citoyenne suite à la fermeture d'une école de devoirs et de cours d'arabe, l'asbl Arissala. Un nouveau souffle s'étend à Molenbeek. Non pas un souffle positif, ni éthique et encore moins respectueux de cette mosaïque de la diversité. Le souffle nouveau est glacial et inquiétant. Ce souffle nouveau est un frein à l'émancipation de la population et plus particulièrement des jeunes. Oserions-nous dire que Molenbeek Culture est en deuil suite à la fermeture préméditée d'une association culturelle molenbeekoise ? Oui et nous assumons nos propos. Victor Hugo disait déjà au siècle précédent que l'ouverture d'une école est le meilleur moyen de protéger notre jeunesse des vicissitudes de la vie. A Molenbeek-Saint-Jean, Métropole Culture, c'est l'inverse que les autorités font. Ils ferment des centres culturels et dans la même foulée, ils sanctionnent des enfants de plus de quatorze ans grâce aux sanctions administratives. Triste gestion des organisations de jeunesse et des jeunes dans le prolongement. Le dix-sept janvier 2014, l'école de devoirs et de cours arabe Arissala située rue du Niveau 46 à Molenbeek-Saint-Jean a dû fermer ses portes suite à un contrôle des fonctionnaires du service de l'Urbanisme de la Commune. L'école de devoir accueillait plus de quatre cents élèves de cinq à dix-sept ans et une vingtaine d'adultes pour des cours de devoir et de langue arabe. Les fonctionnaires et les autorités communales ont décidé de sceller les lieux et d'interdire l'accès sans même proposer une solution alternative. Dès la fermeture des lieux, les responsables de l'association se sont présentés auprès de la Bourgmestre pour essayer de trouver

ensemble une solution de compromis et de continuité des activités. Malgré les nombreuses entrevues à son cabinet, les promesses n'ont pas été tenues ou suivies d'effets. De notre côté, nous lui avons montré que nous avons introduit des demandes aux Propriétés communales et au Logement molenbeekoïses plus de cinq ans auparavant. Demandes qui sont restées lettres mortes.

Aujourd'hui, les parents et les enfants se sentent injustement pénalisés. Suite à ce manque de soutien patent des autorités, les responsables n'ont pas eu d'autre choix que de faire appel à l'opinion publique pour qu'une solution juste et honnête soit trouvée. Tant qu'une solution viable et respectueuse des parties ne sera pas trouvée, nous parents et organisateurs, continueront à nous mobiliser autant que possible pour dénoncer ces abus. Je rappelle aux responsables politiques en place que de nombreux parents ont voté pour eux et que suite à cette fermeture et à bien d'autres incidents ils regrettent amèrement la tromperie de ces idylles politiques. Pour information, les agents ont posé des scellés et tenus des propos odieux. Un des fonctionnaires a dit publiquement avec la fin de Moureaux, c'est fini tout ça. Je demande aux mandataires politiques de s'expliquer sur les injonctions qui ont été données aux agents. Est-il normal que les fonctionnaires viennent ennuyer régulièrement les propriétaires, les commerçants et maintenant les responsables d'associations culturelles et de jeunesse ? Quelles sanctions seront prises suite aux abus et au propos déplacés ? Nous avons appris que le fonctionnaire en question avait déjà eu de nombreux soucis, aussi bien avec ses collègues dans l'Administration qu'avec des habitants. Attendez-vous qu'il y ait des coups et blessures pour qu'une mesure disciplinaire soit prise ? Le fonctionnaire a-t-il une qualification en urbanisme ? Si oui, laquelle ? Le fonctionnaire est entré dans l'association, sans même qu'il n'y soit invité. Est-ce normal ? Pourquoi les autorités ne préviennent-ils pas de leur passage en envoyant un courrier ? Pourquoi les autorités ne laissent-elles pas le temps aux associations de pouvoir trouver une solution alternative permettant d'assurer la continuité des activités ? Pourquoi les autorités s'acharnent-elles sur de petites associations qui ont très peu de moyens pour assurer leurs objectifs ? Jamais notre association n'a reçu le moindre soutien de quelque nature que ce soit des autorités. Par contre, nous avons eu souvent droit au bâton. Nous nous posons énormément de questions sur ces incidents majeurs qui constituent des précédents que nous n'avons jamais eus sur la Commune.

Madame Schepmans, Il est grand temps d'assumer la fonction que vous avez et d'arrêter de traiter les habitants différemment entre le haut et le bas de la Commune. Il s'agit d'un avertissement fort que vous font les habitants du haut et du bas. A bon entendeur !

M. le Président :

Merci Monsieur Karaaz.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais être très bref. D'abord donc évidemment l'interpellation citoyenne porte sur un problème bien précis, mais en écoutant la dernière remarque sur des propos de fonctionnaires, je voudrais savoir si la Commune a vérifié ce qu'il en était exactement de ces propos-là et alors surtout pour le problème qui nous préoccupe, problème d'urbanisme vraisemblablement, j'ai vu aussi le reportage sur Télé-Bruxelles, je pense hier donc. Moi j'ai deux questions. Dans ce genre de situation, qu'est-ce qu'on fait en matière d'accompagnement, parce qu'évidemment toutes les associations malheureusement ne sont

pas égales devant toutes les difficultés, la recherche d'un local, la recherche de subsides et autres et je voudrais savoir qu'est-ce qu'on a fait ? Peut-être qu'on a fait des choses, je n'en sais rien, par rapport à l'accompagnement, au soutien pour chercher une solution décente et qui respecte toutes les normes de sécurité et d'hygiène. Je voudrais aussi vous demander par rapport à l'arrêté de fermeture, est-ce que la gravité était telle qu'il n'y avait aucune possibilité de donner une période d'adaptation ? Je sais que parfois, quand on a des infractions urbanistiques ou des problèmes d'urbanisme, on donne parfois aux propriétaires, aux locataires, une petite période pour, ici en l'occurrence, je pense que ce sont même des locataires, donc ce n'est pas le propriétaire qu'on a devant nous. Je sais que dans certains cas, il y a une période d'adaptation qu'on permet, mais est-ce qu'ici la situation était tellement grave et dangereuse que vous avez estimé ou que le Collège ou la Bourgmestre a estimé qu'il fallait fermer ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question supplémentaire. J'avais entendu que l'école de devoir avait demandé de pouvoir utiliser des locaux dans les infrastructures communales, une école ou autre, le temps qu'elle puisse trouver un autre endroit pour continuer les cours. Je voudrais savoir ce que la Commune a fait pour éventuellement trouver une solution intermédiaire. Parce que j'ai bien compris qu'en fait, vous avez trouvé des nouveaux locaux, vous avez continué, donc il s'agissait de quelques mois pour assurer la continuité de beaucoup de parents qui sont contents de ces cours. Est-ce qu'on ne pouvait pas par exemple permettre à continuer les activités dans une autre école communale le week-end ? Voilà je voudrais savoir qu'est-ce qui a bloqué une solution dans ce sens-là ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Rahali, je crois que vous prenez la parole à la place de Monsieur Van Damme. Correct ? Merci.

M. Rahali :

Effectivement, personnellement, je vais peut-être répéter ce que mes collègues ont dit ici. Pour ma part, je salue en tout cas l'initiative de ces citoyens et de ces parents qui prennent en tout cas les responsabilités du suivi et l'éducation des enfants, donc parascolaire. J'ai une question qui est la même que celle de mes collègues en disant qu'effectivement, est-ce qu'il n'y avait pas une possibilité d'attendre ou de tout simplement les reloger dans un endroit adéquat en attendant d'utiliser leurs locaux ? La deuxième question est de savoir par rapport justement à l'intervention des forces de l'ordre, est-ce qu'il n'y a pas eu une vérification par rapport à ces faits ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je dirai que la fermeture de cette école de cours d'Arabe et cette école de devoirs, je n'oserais pas attribuer cela à une dérive autoritaire du pouvoir communal et encore moins peut-être à une dérive idéologique. Je constate par rapport aux S.A.C. que les jeunes sont particulièrement visés. Après l'interpellation des S.A.C., voici l'interpellation suite à la fermeture de cette école de devoirs. Je ne sais pas ce qu'elle dispensait comme cours, des cours de religion islamique apparemment. Bon je ne m'aventurerai pas sur ce terrain-là, mais je dirai simplement, pourquoi après six ans, puisqu'apparemment elle a fonctionné pendant six ans, pourquoi est-ce que cette fermeture intervient après six ans et pourquoi on n'a pas proposé des alternatives ? Voilà donc mes questions rejoignent un peu les questions des intervenants précédents et je remercie en tous les cas le responsable de cette asbl pour son intervention et je lui souhaite bonne chance.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, j'ai entendu le terme « le souffle nouveau », je pense que ce n'est pas du tout ça le problème, mais que c'est essentiellement le respect et je trouve que c'est tout à fait élémentaire qu'il y ait le respect de règles urbanistiques et aussi des règles qui suivent la sécurité et la sécurisation de lieux qui accueillent des enfants et des adultes. Quel que soit les personnes qui les fréquentent, que ce soit religieux, quel que soit la religion, que ce soit pour l'un ou l'autre motif, je crois qu'à partir du moment où des adultes ou des enfants se rassemblent quelque part, il faut des normes de sécurité qui leur permettent de se réunir en toute sécurité parce que s'il y avait un quelconque problème, je pense que le Conseil communal et les Conseillers qui sont ici se sentiraient terriblement responsables des événements qui se sont produits.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

.... Vous avez quatre cents enfants inscrits et il y avait des cours où on avait simultanément cent vingt enfants en même temps dans cet établissement, en fait qui est, on le voit sur les images, une maison unifamiliale et on a vu l'intérieur, ça m'a l'air un peu petit. Je n'ai pas visité, je ne connais pas les superficies, mais il me semble que c'était comme cinquante mètres carrés ou quelque chose comme ça. Je ne sais pas, mais le principe de précaution doit être respecté, il me semble. C'est un établissement qui accueille des

enfants, énormément d'enfants et il faut prendre le cas le plus grave, imaginez, il y a un incendie, il n'y a pas d'évacuation de secours, il n'y a pas d'extincteurs, les escaliers sont étroits, il y a beaucoup d'enfants, qu'est-ce qui se passe ? Qui prend la responsabilité de ça ? C'est une question de responsabilité. Une deuxième chose, il y a des sous-entendus dans votre propos et dans le propos d'un Conseiller communal qui disait qu'il y a une espèce de volonté dictée par une espèce d'islamophobie, si je comprends bien. Est-ce que nous, ici, ces sous-entendus, je les comprends comme ça. Je crois qu'à un moment donné, il faut que chacun fasse preuve de responsabilité dans ses propos. Ici, il est hors de question de cautionner des politiques discriminatoires ciblées sur un public, que ce soit sur base confessionnelle ou sur base ethnique ou sur base linguistique. Que ce soit clair ici, c'est un principe de précaution qui est appliqué. Qu'on y donne des cours d'arabe ou des cours de chinois, ce serait du pareil au même.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je voudrais signaler aux personnes dans le public qu'il n'est pas autorisé de filmer.
Merci.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre. Ah non attendez, Monsieur Achaoui vous n'avez pas la parole. Il y a que les chefs de groupe sur les interventions, Monsieur Ait Jeddig vous avez déjà parlé.

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Donc je suis quand même extrêmement étonnée de votre interpellation Monsieur. Je pense que les interventions citoyennes sont un exercice démocratique important et qui doit se faire. Dans votre cas, j'estime qu'il y a une instrumentalisation. Je ne sais pas qui vous agite, mais une instrumentalisation qui est faite par rapport à une procédure qui a été prise par la Bourgmestre. Alors je vous rappelle quand même que pendant des années, vous avez accueilli, si pas entassé, cent vingt enfants dans des pièces étroites d'une maison unifamiliale de la rue du Niveau. Je ne vais pas évoquer l'absence d'autorisation, de démarches administratives, je dirais que votre association n'a même pas cru bon de prendre des mesures élémentaires de sécurité vis-à-vis des enfants qui fréquentaient cette école. Il n'y avait pas d'issue de secours, pas d'extincteurs, pas d'assurance, aucune sécurité. C'est une maison affectée à un bail unifamilial qui se terminait le 31 janvier 2014, après une prolongation. J'ai convoqué le propriétaire qui m'a montré le bail, cette occupation se terminait le 31 janvier 2014. Je vous le rappelle simplement et le propriétaire m'a confirmé qu'il vous a envoyé un recommandé pour mettre fin au bail, mais soit, ça ne nous concerne pas. Moi en tant que Bourgmestre, Monsieur, j'ai pris mes responsabilités par rapport à vous, car il semble que vous ayez été particulièrement insouciant en mettant en danger je dirais l'intégrité, la santé des enfants et donc en tant que Bourgmestre, j'avais le devoir de ne pas fermer les yeux sur une irrégularité aussi grave. Je voudrais quand même vous rappeler que c'est à la suite d'une visite du service de l'Urbanisme que l'on a constaté que l'entièreté de la maison unifamiliale était exploitée comme école de devoirs et de langue arabe et que les neuf pièces de la maison étaient utilisées comme salle de cours. Je l'ai dit il n'y avait pas d'extincteurs, il n'y avait pas de sortie de secours.

Alors concernant l'attitude, ayez quand même la correction d'écouter la réponse, je sais qu'elle vous importe peu mais voilà, je pense quand même qu'il est essentiel, enfin c'est

une question de politesse et de courtoisie, donc concernant l'attitude déplacée qu'aurait eu des fonctionnaires, j'ai évidemment eu un contact avec eux et je leur réitère toute ma confiance et j'ai eu un autre son de cloche de leur part. Ils nous ont parlé de menaces que les gens de l'association auraient proférées à leur égard. Monsieur moi, je mets tout ça au conditionnel, parce qu'à l'inverse de vous, je préfère la prudence aux accusations diffamatoires. Le fonctionnaire qui a le devoir de respecter les habitants, a fait son travail et moi, je ne me situe pas dans l'ambiance de la rumeur ou des rumeurs comme certains aiment à les propager. Donc comme vous l'avez dit, je vous ai reçu dans mon Cabinet à la suite de la pose de ces scellés. Nous vous avons orienté vers notamment les propriétés communales et vers les écoles pour voir s'il y avait des possibilités d'accueil. Je vous rappellerai que déjà vous avez fait une demande aux propriétés communales en 2008 et que des gens de votre association avaient visité un local situé au 171 chaussée de Gand et qu'à la suite de cette visite, vous n'aviez donné aucune suite. Au Logement molenbeekoïse qui dispose également de locaux, nous n'avons trouvé trace d'aucune demande. Nous vous avons renvoyé vers l'école 7, car nous ne pouvons envoyer des enfants dans les écoles que si celle-ci ont une concierge pendant le week-end. Donc à l'école 7, la direction vous a reçu elle vous a orienté, vous avez demandé à pouvoir occuper toute l'école parce que vous avez quatre cents élèves pendant le week-end. On vous a dit que c'était tout à fait impossible, qu'il y avait déjà des activités dans cette école et on vous a proposé, malgré tout, de visiter le réfectoire qui peut accueillir plus de soixante élèves et où il y a du matériel qui est adapté aux grands, notamment des chaises, des bancs et des tableaux. Vous avez refusé carrément de poursuivre l'entrevue. Vous êtes parti. Plutôt que de diaboliser la Commune comme vous tentez de faire, je pense que vous devriez plutôt faire preuve d'introspection et réfléchir à la gravité de la situation. En aménageant une école dans une petite maison unifamiliale, je pense que vous avez exposé des enfants à un danger et que les parents n'ont pas compris le risque encouru. Je préciserai encore quant à vos propos sur ma personne et votre avertissement, je le prends comme ça.

Je vous dirai aussi que votre discours ne m'effraie pas, que j'assume pleinement ma décision, qu'à partir du moment où les services portaient à ma connaissance cette situation, il était de mon devoir et j'engageais ma responsabilité, y compris une responsabilité pénale éventuelle et donc il était de mon devoir de prendre cet arrêté de fermeture et donc j'assume pleinement cette décision. Elle aurait été la même quel que soit le quartier de Molenbeek, quel que soit les organisateurs de l'école et quel que soit les cours prodigués. Je vous dirais que moi, j'accorde trop d'importance à la vie et à la santé de nos enfants pour qu'ils ne soient pas des victimes collatérales de l'irresponsabilité des adultes.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Karaaz.

M. Karaaz :

Madame la Bourgmestre, vous avez dit que je suis venu chez vous dans votre bureau, on est bien d'accord ? Je suis venu chez vous, vous m'avez proposé quelque chose, vous m'avez demandé de vous faire une lettre avec le détail de tous les enfants que j'ai. Je vous ai fait une lettre que j'ai déposée moi-même au Conseil communal, au Secrétaire communal ou j'ai demandé un récépissé. Donc une preuve que je vous ai donné la lettre. Pendant deux semaines, je n'ai eu aucune nouvelle de vous. Rien. Trois semaines, rien. Un jour, il y a une personne de votre bureau qui a téléphoné. Allo, je me présente, je suis la Commune, voilà, voilà à ce qui paraît vous cherchez un local ? Je lui dis, mais je l'ai déjà dit à votre Bourgmestre, elle a le papier, je lui ai écrit un papier. Ok, hop hop, il a écrit. Deux semaines après, on reçoit un coup de téléphone de Madame la directrice de la rue de

Ribaucourt, de l'école communale n°7, on est bien d'accord ? J'ai été avec mon épouse. J'ai un témoin, mon épouse était là, j'ai un témoin, je n'étais pas tout seul. Et qu'est-ce qu'elle m'a proposé Madame ? Alors vous ne m'avez pas proposé plusieurs écoles, vous m'avez proposé une école et qu'est-ce qu'elle m'a donné ? Elle m'a donné un réfectoire Madame. Mes enfants sont des moutons ? C'est quoi ? Je vais mettre quatre cents enfants dans un réfectoire ? Elle me donne trois heures le mercredi. Alors Madame vous venez dire, je vous ai proposé... Qu'est-ce que vous avez proposé ? Rien du tout Madame !

Mme la Bourgmestre :

Vous avez bien entassé quatre cents enfants dans une maison unifamiliale.

M. Karaaz :

J'avais huit classes Madame. Je parle Madame. J'ai le droit de parler Madame, je suis citoyen. Vous avez été élue par qui, Madame ? Par les citoyens, les citoyens ont droit à la parole, on est bien d'accord ? C'est la politique, c'est comme ça. Ce qui est logique Madame. Je ne suis pas un mouton, moi. Je n'ai jamais rien demandé à personne moi, Madame, jamais et je vous ai dit la première fois que je suis venu dans votre bureau que c'était la première fois que je mettais mes pieds dans un bureau de Bourgmestre. Vous êtes bien d'accord avec moi ? Je retiens tout, j'ai tout dans la tête, alors excusez-moi Madame, je vais parler calmement. Qu'est-ce que vous avez envoyé Madame ? L'Urbanisme a envoyé un éclaireur, c'était Monsieur Guidart, le Cadastre. C'est comme ça qu'ils font dans toutes les maisons. Ils envoient Monsieur Guidart le premier, pour voir ce qui se passe. Pourquoi ? Parce qu'il y a des années, tous les plans de Molenbeek ont été brûlés. Je le sais. Ce n'est pas à moi qu'il faut la faire hein Madame !

M. le Président :

Monsieur Karaaz, du calme svp.

M. Karaaz :

Arrêtez de raconter que je fais des menaces ! Quelle menace est-ce que je fais ? Quelle publicité est-ce que je fais à Molenbeek ? Si les gens vous téléphonent, ce n'est pas moi, ce sont les parents qui ont voté pour vous Madame et qui ont voté pour Monsieur El Khannouss et qui est au courant. Monsieur El Khannouss, je lui ai téléphoné aussi, je lui ai exposé mon problème. Il m'a dit : « va chez Madame la Bourgmestre et je vais t'aider. Je vais vous donner un rendez-vous... », et il ne m'en a jamais donné. Alors arrêtez avec vos blablas !

M. le Président :

Merci Monsieur Karaaz.

Je crois qu'on vous a entendu.

M. Karaaz :

Merci.

3. Interpellation déposée par Monsieur De Block relative aux dysfonctionnements dans les logements communaux.

Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block betreffende de slechte werkingen betreffende de gemeentelijke woningen.

4. Interpellation déposée par Madame Tamditi relative au non-respect des règles en matière d'attribution de logements communaux.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi betreffende het niet naleven van de regels inzake toekenning van gemeentelijke woningen.

M. le Président :

Les deux interpellations sont jointes.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Comme vous savez, dans la presse, il y a plein de choses qui ont été dites au sujet des logements communaux qui seraient attribués à des personnes qui n'y auraient pas droit. On a pu consulter les documents depuis mardi. Ça nous apprend certaines choses, mais en même temps, ça pose des questions supplémentaires et donc je voudrais avoir des éclaircissements pour savoir ce qui s'est passé exactement. Je vois que dans plusieurs dossiers, certains éléments clés ne sont plus disponibles. Quand on doit juger si les logements sont attribués oui ou non correctement, il faut pouvoir disposer des revenus maximums. Ces données n'étaient pas disponibles. Quand j'ai demandé comment les logements étaient attribués dans le passé, on ne savait pas me répondre. Quand j'ai demandé s'il y avait oui ou non une Commission d'attribution, on ne savait pas non plus très bien me répondre. On m'a dit que oui peut-être parfois certains Echevins se rencontraient avant le Collège pour proposer certaines choses. Donc il n'y a rien de clair dans cette affaire-là.

Ce qui m'a interpellé spécifiquement, c'est qu'à un certain moment, il y avait un règlement, je crois à partir de 2009. Je vois que dans les dossiers, à partir de 2009, il y a eu plus de pièces, plus de documents. Mais néanmoins, on constate que les revenus maximums n'étaient pas toujours respectés et on ne donnait pas de suite à cette situation-là. En tant que PTB, je voudrais vraiment insister qu'au niveau des logements communaux, ils étaient considérés comme sociaux. Il faut vraiment faire attention à ne pas mettre trop vite les gens à la porte, si à un moment donné, il gagne trop. Parce que je pense que c'est important quand on dit qu'il faut une mixité sociale, il faut faire payer plus, mais garder les gens qui ont un salaire. Je voudrais savoir pourquoi on n'agissait pas dans le passé ? Est-ce que l'Administration a pu indiquer qu'il y avait un problème, qu'on dépassait certains revenus ? Est-ce que cette information est parvenue au Collège ? Quelles étaient les procédures ? Je trouve qu'il y a pleins de questions qui se posent parce que fondamentalement toutes ces décisions ont été prises et avalisées par le Collège.

Je regrette que dans la presse on vise telle ou telle personne, parce qu'on peut jouer la balle sur la personne et je trouve que les gens ont une responsabilité et je veux l'éclaircir, mais en même temps, il y a ici un dysfonctionnement clair dans ce service depuis des années. Je pense qu'il faut tirer toutes les leçons pour éviter qu'une Administration, quand elle constate des choses, qu'elle ait la possibilité de les passer au Collège. Je voudrais qu'il y ait un contrôle mutuel déparagé sur ces choses-là. Je voudrais donc avoir des éclaircissements sur la situation de ce qui s'est passé effectivement dans les logements communaux. Je vous signale que les gens ont vraiment très mal pris ces informations. Vous savez tous qu'il y a beaucoup de gens qui attendent des logements, qui sont sur une liste d'attente sociale communale, donc les gens ont très mal pris ces nouvelles.

J'ai une question spécifique, dans une lettre de la Région, on demande de spécifier quels logements communaux sont considérés comme sociaux, car il en fallait deux tiers.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

La presse a fait état, il y a quelques semaines, de logements communaux occupés par des familles dont les revenus dépassent les plafonds autorisés et qui, dès lors, ne sont pas ou plus dans les critères d'attribution leur permettant de jouir de ces logements. 45 logements sur les 275 que compte le parc locatif communal seraient ainsi loués par des ménages ayant une rémunération annuelle supérieure aux plafonds en vigueur.

J'ai lu et entendu les justifications apportées par les membres de l'ancienne majorité, mais celles-ci ne m'ont pas convaincues et n'ont pas apporté les réponses aux questions que je me pose. Je dirais même que certains propos, notamment ceux qui ont été tenus par Monsieur Moureaux sur Télé Bruxelles, m'ont surprise et interpellée. Il disait que dans certains cas, il fallait faire preuve de souplesse etc. Il a dit d'autres choses, mais je pense quand même qu'il y a des personnes qui sont en attente sur des listes pour des logements communaux, et je ne parle même pas des gens qui attendent un logement tout court, on a parlé tout à l'heure de la précarité des Molenbeekoïses lors de notre débat sur le chômage, et donc je pense que notre système social repose sur un pilier et ce pilier est vraiment cher à mon cœur, ce pilier, c'est la solidarité. La solidarité, elle implique que les personnes qui sont plus favorisées à un moment donné de leur vie contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes qui ont plus de difficultés. Ça s'applique pour le fonctionnement de notre sécurité sociale, mais je pense que ça s'applique également pour tous les pans de l'aide publique. Si nous avons un nombre important de logements, nous pourrions éventuellement faire preuve de souplesse au moment où des familles s'émancipent, au moment où des jeunes réussissent socialement, travaillent etc. Malheureusement, à côté de ces gens qui ont réussi, qui ont eu la chance de grandir dans un logement décent, qui ont pu s'enfermer dans leur chambre pour étudier, qui ont pu s'enfermer dans leur chambre et recevoir leurs amis pendant que leurs frères ou leurs sœurs jouaient à la PlayStation, regardaient Dora, je pense qu'à côté de ces familles, il y a des familles qui étouffent dans leur appartement, qui étouffent sous le poids du loyer, parce qu'ils habitent dans des logements insalubres, qu'ils connaissent des problèmes de santé, parce qu'ils habitent dans un logement surpeuplé et donc on ne peut pas à l'heure actuelle faire preuve de souplesse parce qu'il y a des familles qui sont en attente depuis des années.

Voici donc mes questions au Collège :

- Allez-vous demander, dans le respect des règles, aux occupants ou à certains d'entre eux de quitter le logement qu'ils occupent afin de les réaffecter à d'autres familles moins favorisées ?
- Lorsque des personnes occupent un bien communal, comment se déroulent les révisions des dossiers, à quelle fréquence ?
- Quelle est la réglementation en matière de baux ?
- Depuis quand les baux ne sont plus établis à durée indéterminée ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

De quoi parle-t-on en définitive ? Au début des années 90, il y a eu des logements communaux, dits propriétés communales, qui ont été mis en location, ceux-ci ont été gérés par le service juridique communal avec 1 ou 2 employés. Progressivement s'est instauré un service des Propriétés communales, toujours avec une ou deux personnes qui géraient le patrimoine communal. À l'époque, il y avait peu de législation, tant au niveau des candidatures qu'au niveau des occupations. Dans les années 90, il n'y avait pas de plafonds déterminés au niveau des revenus. En 2002, et là je rejoins Monsieur De Block, et je le remercie parce qu'il m'a aidée hier dans la traduction du courrier, j'ai vu dans les dossiers qui nous étaient mis à disposition une lettre de la Région réclamant à la Commune de déterminer sur le total des logements des propriétés communales, les deux tiers affectés en logement social ou en tout cas l'équivalent. Ceci implique qu'un tiers des logements sont considérés comme des logements libres. Je précise avec certitude qu'il a toujours existé un Comité d'attribution des logements et les Echevins de chaque groupe politique de la majorité y participaient. Je précise que Madame Hilgers, dont j'appréciais le travail, y participait durant la législature de 2000 à 2006. Dès 2007, après les élections de 2006, notamment les Socialistes, ont créé l'Echevinat du Logement. C'était nécessaire. Progressivement, je crois deux ans et demi plus tard, il y a eu un règlement d'ordre intérieur qui régissait les attributions et les occupations. Ce Comité d'attribution est devenu apolitique. Donc, il n'y avait plus de politique, ni d'Echevin. En revanche, les décisions d'attribution passaient toutes par le Collège. Je dois préciser qu'il n'y a jamais eu un seul vote émis quant à l'attribution des logements communaux, tous ceux-ci ont été attribués par le Collège à l'unanimité. Je vous défie de trouver une délibération qui dise le contraire.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Beaucoup de questions ont déjà été posées. Par rapport à ce qu'on a appris dans la presse, c'est vrai que les réactions ont fusé notamment de la part des habitants de la Commune et l'image que l'on peut donner dans cette affaire, c'est vrai que moi, en tant que jeune Conseiller communal, je ne connaissais pas la manière dont on attribuait les logements dans la Commune, mais en tout cas, ça pose beaucoup de questions. Dans ce dossier, on doit à la fois assumer le passé, mais voir dans l'avenir comment améliorer l'attribution des logements. C'est faire preuve de responsabilité dans ce dossier et c'est ce que je demande à tous et à toutes. J'ai suivi au Parlement bruxellois la réforme du code du logement, code du logement pour lequel un des articles met en place un Comité d'attribution des logements. J'ai pu assister à un colloque lors duquel on prenait comme exemple la Commission d'attribution Molenbeekoise, donc effectivement est-ce que cette Commission fonctionnait bien ou pas ? Ma question principale, que je pose ici aux membres du Collège,

c'est de savoir, au regard de la réforme du code du logement, quelles vont être les mesures qui vont être prises pour améliorer l'attribution des logements communaux dans notre Commune ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense que dans ce dossier, on a lu beaucoup de choses dans la presse et d'ailleurs, dans une certaine presse, on dit tout et n'importe quoi. Je pense que quand on est responsable politique, même si on estime personnellement qu'on découvre des choses pas convenables, on prend ses responsabilités et on essaye de résoudre les problèmes. Quand on commence à en faire étalage dans la presse de cette façon-là, ça pose certaines questions. On se demande quel est l'objectif poursuivi. Clairement ici on assiste à de la calomnie, à de la diffamation et de l'atteinte aux personnes. Ça n'honore pas du tout le rôle des mandataires politiques. Ce qui m'a surpris, c'est que tout ça est arrivé le mardi, juste après le lancement de Métropole Culture 2014. Alors d'un côté, vous avez des membres du Collège qui font des efforts que nous saluons pour redorer l'image de la Commune, qui lancent une opération grandiose avec un budget important, et puis de l'autre côté, on a des gens qui s'amuse à aller dans la presse dire tout et n'importe quoi. Parce que le résultat final, c'est quoi ? C'est que les habitants disent : « ces hommes politiques, tous pourris ». Ils ne peuvent pas penser autre chose que ça. Je vois qu'il y a certains hommes politiques qui se sentent visés ici. Madame Tamditi a cité Philippe Moureaux qui avait parlé à la télévision. Moi, je ne vais pas faire de grands discours, moi je retiens une interview à la télévision que j'ai trouvée remarquable, parce que honnête et sincère, c'est celle de la ministre Évelyne Huytebroeck, qui a en partie désavoué la manière dont les choses se sont orchestrées tout en reconnaissant que ce genre de difficultés se retrouvent dans toutes les Communes. Dans toutes les Communes, il y a ce genre de problèmes où vous avez des gens qui ont acquis un logement et au fur et à mesure des années, les enfants grandissent et parfois travaillent.

Ce que j'ai envie de dire aussi pour terminer, c'est que Madame la Bourgmestre, vous êtes la Présidente de ce Collège, est-ce que vous avez conscience, est-ce que le Collège a conscience qu'en jetant dans la presse en pâture une liste avec des noms de personnes, des adresses, des détails personnels, il y a une infraction à la protection de la vie privée ? J'ai entendu Madame Turine dire à la radio qu'elle n'avait rien à voir avec ça, alors ma question, c'est la suivante : est-ce un membre du Collège qui jette ce genre d'informations confidentielles dans la presse, avec des objectifs qui en tout cas sont assez malsains, et si ce n'est pas le cas, est-ce que la Commune va porter plainte pour savoir quelle est la personne qui a enfreint et violé cette loi sur la protection de la vie privée ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Le logement est un besoin primaire, je pense donc que c'est pour cette raison que nous sommes tous particulièrement marqués par le besoin que nous avons et le nombre de personnes qui sont en attente. C'est à la fois avec de l'argent public que les logements sont construits, mais qu'ils fonctionnent également. Donc ce sont deux choses importantes que nous devons prendre en compte. Je pense que le MR, peu importe ce qui s'est passé avant, ce n'est pas ça l'important, mais l'essentiel c'est de se dire que maintenant il faut absolument que nous travaillions de manière éthique avec beaucoup d'équité et une bonne gouvernance et surtout beaucoup de transparence.

Les critères d'attribution, je voudrais quand même dire que dans les Conseils d'administration, et nous avons différentes structures de logements comme l'Agence Immobilière Sociale, le logement social, les flats services, les logements communaux etc. ont des critères différents. Les critères sont similaires, mais il y a quand même des nuances. Nous avons la chance que dans ces Conseils d'administration, des représentants politiques sont présents. Donc, nous sommes là au Conseil d'administration, nous sommes les garants du bon fonctionnement. Je crois que ce qui est tout à fait essentiel, ce sont les contrats de location. Dans ces contrats, les gens signent et s'engagent sur certaines choses. Ils s'engagent notamment s'il y a des modifications par rapport à leur situation, à les signaler et à voir quelles mesures peuvent être prises, comme une augmentation des loyers etc. Je pense que ce que le MR trouve essentiel de faire, c'est de travailler en toute transparence et d'exiger cette transparence de la part de tout le monde. Je crois que c'est à ça que nous allons nous atteler et je pense que ça a déjà bien démarré depuis quelques mois, je pense que l'essentiel c'est de s'atteler à ce que cette transparence soit sauvegardée et que nous démarions maintenant avec des choses qui sont claires et à revoir tous les logements qui sont attribués en fonction de critères et des contrats qui ont été signés, que les choses soient honnêtement faites et de manière tout à fait valables et que personne ne soit lésé, que ça se fasse dans une discussion tout à fait positive.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

J'aimerais peut-être rappeler que l'ensemble des familles dont on parle aujourd'hui et qui dépassent les plafonds de revenus, sont des familles qui lorsqu'elles sont entrées dans les propriétés communales respectaient bien évidemment les conditions de revenus, ainsi que les autres conditions. On a pu entendre au travers des propos de la Ministre Huytebroeck, dans une émission sur Télé-Bruxelles, que beaucoup d'autres Communes avaient les mêmes difficultés que Molenbeek-Saint-Jean sur cette condition de revenus. Je trouve particulièrement dommageable qu'il y ait eu une fuite vers la presse qui à nouveau donne un sentiment général auprès de la population, un sentiment « tout pareil, tous pourris », et je pense sincèrement que c'est un très mauvais geste qui est fait à la démocratie en bazardant ce genre d'information dans la presse.

Dans le logement social, pendant de nombreuses années, le législateur s'est posé beaucoup de questions sur ces familles qui intégraient un logement social et qui avaient des revenus un petit peu plus importants, car les enfants grandissaient et avaient leurs propres revenus, un revenu de remplacement. Donc, très longtemps, le législateur s'est posé

beaucoup de questions sur la décision à prendre et il me semble que justement le législateur a décidé de prendre le temps. Lorsqu'une famille dépasse les revenus admissibles, le législateur a clairement décidé de prendre le temps avant d'envisager une résiliation du bail. Compte tenu de tous ces éléments, je pense qu'on se retrouve avec une tempête dans un verre d'eau parce qu'on part d'une feuille blanche, via les Contrats de Quartier, on a pu créer énormément de logements et puis bien évidemment, une série de réalités apparaissent au fur et à mesure et donc, je vous avoue honnêtement que moi, j'en garde tout de même une espèce de sentiment assez particulier, par ce que Molenbeek-Saint-Jean n'est pas différent de beaucoup d'autres Communes et bien évidemment, on fonctionne souvent au coup par coup en fonction d'un certain nombre de réalités, de situations, et on est là pour les modifier.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Au vu et à la connaissance de la situation du logement Molenbeekois et de la précarité de certaines familles, j'ai été comme beaucoup de personnes, en lisant l'article qui a été publié, parce qu'il faut appeler ça un scandale, je comprends que les gens ont été interpellés par les montants qu'ils ont vus, notamment les revenus des ménages et les loyers qui étaient payés. D'un autre côté, moi je pense que le problème ne se posait pas au moment de l'attribution, mais je crois qu'il y a eu un problème au niveau du suivi. Le suivi ne se faisait pas d'une manière régulière et correcte, on ne vérifiait pas la situation du ménage, la composition de ménage, les revenus etc. Je crois que dans une majeure partie des cas, je crois que le problème se situait là, pas au moment de l'attribution, mais au niveau du suivi administratif des situations des familles qui habitent ces logements.

Néanmoins, on a quand même plusieurs fois par le passé constaté qu'il y a des choses très suspectes, très étranges, avec des personnes qui obtenaient assez rapidement un logement, des personnes qui parfois même en quelques mois recevaient un logement. Et puis, on retrouvait ces mêmes personnes à placarder des affiches pendant des campagnes électorales, c'est une réalité, il ne faut pas se voiler la face. Ça, on l'a constaté plusieurs fois. Je n'accuse personne, mais il faut se tourner vers l'avenir, d'une manière sereine, sans tomber dans une chasse aux sorcières. Il y a eu des dysfonctionnements, c'est clair.

Le CDh en 2013, je me permets de vous le rappeler, avait demandé ici au Conseil communal que soit fait un cadastre des situations des personnes qui occupent des logements communaux. Nous l'avons demandé par rapport aux revenus, par rapport aux compositions de ménage. Je peux me réjouir que ce travail a été fait.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants, merci pour vos questions. Quand un problème survient, il s'agit de le résoudre. Quand 51 problèmes apparaissent, il s'agit également de faire preuve de la plus grande transparence, certainement si ces problèmes engendrent une terrible injustice pour les 2642 ménages qui attendent un logement communal, pour les familles à bas revenus, avec des plafonds de revenus identiques à ceux des sociétés de logement social. Une injustice totale pour ces ménages précarisés qui sont sur les listes d'attente et vivent dans des logements privés, parfois insalubres, souvent surpeuplés et trop chers pour leurs bas revenus.

J'ai été traité de menteur par un Ministre d'État, j'ai été traité de malhonnête par une Ministre fédérale. Visiblement quand elle éclate, la vérité éclabousse ceux qui se trouvent à l'origine des injustices et leurs amis. Or toutes, je dis bien toutes les preuves existent. Elles existaient d'ailleurs avant mon arrivée. L'Administration communale les avait collationnées depuis de nombreuses années, des attestations de revenus trouvent des dépassements récurrents. Dans plusieurs cas, les logements étaient attribués sans même que les ménages aient été inscrits sur les listes d'attente, sans qu'aucune justification soit pour autant apportée. L'Echevin compétent a fait passer certains ménages devant toutes les familles qui attendaient sagement leur tour. Ces preuves sont reprises dans cet épais dossier que j'ai fait mettre à disposition de tous les Conseillers communaux au Secrétariat communal et ce, à titre confidentiel.

Les logements communaux sont destinés à des ménages à bas revenus, tous les logements communaux, je dis bien tous, doivent accueillir des familles dont les revenus ne dépassent pas les mêmes plafonds que ceux du logement social. Depuis plus de 10 ans, la crise du logement, l'augmentation des loyers, la discrimination, le boom démographique touchent la population précarisée à Molenbeek-Saint-Jean. Depuis 10 ans, ces multiples crises agissent comme un Karcher social de milliers de Molenbeekois précarisés. Pendant ce temps, les précédents Echevins du Logement et des Propriétés communales se sont payées le luxe de louer un grand nombre de logements communaux à plafond social, à des ménages aisés. Les précédents Echevins du Logement et des Propriétés communales ont agi de la sorte en toute connaissance de cause. Sans doute, le pouvoir leur avait fait perdre la tête, leur avait fait oublier qu'ils avaient à gérer avec équité des biens sociaux publics. Sans doute avait-il relativisé fortement la détresse de notre population, pourtant parmi les plus pauvres du royaume. Au mépris des Administrations communales et régionales, ces Echevins du Logement et des Propriétés communales ont bafoué toutes les règles, les règles qu'ils avaient pourtant contribuées à mettre en place eux-mêmes.

Voici quelques données issues de cet épais dossier accessible à tous les Conseillers communaux à titre confidentiel, voici la réalité. Premièrement, je le répète, tous les logements communaux connaissent des plafonds de revenus bas, identiques au centime près à ceux du logement social. Toutes les décisions prises par le Collège des Bourgmestres et Echevins depuis plusieurs dizaines d'années rappellent le caractère social de ces logements publics. Une première décision prise par le Collège le huit septembre 1989 le confirme, et d'autres décisions le rappellent régulièrement depuis. Majoritairement, ces 275 habitations communales ont été financées par la Région où l'État fédéral qui exigeait depuis le départ et qui exige encore le respect des mêmes plafonds de revenus que ceux du logement social.

Deuxièmement, le plafond pour le logement communal tourne aujourd'hui autour de 25.000 euros. Pour une personne seule, c'est 21.370 euros nets imposables annuellement. Pour un ménage avec un seul revenu, c'est 23.744 euros. À partir de deux revenus, c'est 27.136 euros. Ces plafonds sont augmentés de 2.035 euros par enfants à charge, le double

s'il s'agit d'un enfant handicapé. Les montants sont clairs, aucune dérogation n'est prévue. Or on constate pourtant que 51 ménages ne sont pas dans les conditions de revenus en 2010. Outre ses 51 ménages, il y a trois ménages qui ne sont pas soumis à ces règles, le relogement a été racheté par la Commune alors qu'ils étaient locataires, ils avaient un bail signé par un propriétaire privé et ce bail a été alors repris par la Commune pour une durée légale de six ans. Nous avons donc 51 logements occupés illégalement en 2010 avec des revenus de 40, 60, 80 et même plus de 100.000 € nets imposables.

Chers conseillers, oserais-je dire chers camarades, nous n'avons aucune animosité à l'égard des ménages maintenus dans ces logements. J'ai entendu pas mal de contrevérités et même des inventions dans les médias ces derniers temps. Je tiens à les démentir avec la plus grande fermeté. Oui, il y a bien eu dans une partie des cas, des dépassements de revenus dès l'attribution du logement. Le tableau que j'ai fourni aux Conseillers communaux recense pas moins de dix cas. Non, les baux n'étaient pas à durée indéterminée, ils ne l'ont jamais été. Les logements communaux relèvent du régime des baux privés, avec des loyers figés aussi. La loi de 1991 précise que si un bail ne reprend pas les termes « à vie », sa durée est automatiquement de neuf ans. Les logements communaux ne sont pas loués par une société de logement social, mais par la Commune. Il était donc possible et même obligatoire, après la durée initiale de neuf ans ou à chaque échéance suivante, tous les trois ans, de ne pas renouveler ces baux litigieux. J'ai entendu du précédent Echevin du Logement et de l'ancien Bourgmestre, que cela ne représentait que quelques cas, que l'erreur était humaine... En vérité, il y a eu 97 occasions de mettre fin à ces cas litigieux. 97 moments lorsque les contrats de neuf ans ou les prolongations de trois ans arrivaient à terme. 97 occasions de vérifier les revenus des personnes et de signer ou non un contrat. Il suffisait pourtant d'écrire de simples courriers de renoms à la fin du bail de neuf ans, à la fin du renouvellement de trois ans pour laisser ses locataires retrouver un logement dans le privé ou dans un logement moyen public. Les Echevins des Propriétés communales et du Logement en avaient les moyens, il n'était même pas nécessaire de passer par le Collège pour effectuer ce suivi, suivi qui a pourtant été proposé par le service des Propriétés communales. Au lieu de ça, les Echevins ont préféré maintenir des ménages à revenus plus élevés.

La durée cumulée d'occupation illégale constatable avant la signature des baux avant la prolongation, atteint 351 années, 351 années pendant lesquelles d'autres ménages à bas revenus sont restés sur le carreau.

Non le Collège n'était pas au courant de ces dépassements. Si pour 10 dossiers le dépassement de revenus existait depuis l'attribution, le Collège n'en était pas informé. L'Echevin qui a mené le dossier ne reprenait aucune information sur les revenus des personnes dans le dossier, ni même aucune justification. Parfois même, il ne les avait même pas faits demander par l'Administration, il n'informait jamais ses collègues.

Après chaque période de neuf ans, pour les 87 renouvellements litigieux de baux, aucune diffusion ne passait en Collège. Le Collège était maintenu dans la plus grande ignorance.

Par ailleurs, chaque année l'Echevin du Logement des Propriétés communales devait envoyer un rapport complet à la Tutelle régionale, la Direction de la rénovation urbaine. Ces rapports signés de l'Echevin comprenaient des informations sur les dépassements de revenus, ces rapports n'étaient pas présentés en Collège, ni en Conseil. Précisons que si les rapports de 2007 et d'après ont été rédigés, aucune trace n'existe pour la mandature précédente et la Région m'a confirmé qu'il n'avait pas été transmis, alors que les Ordonnances rendent ces envois obligatoires.

Régulièrement, depuis 2009, la Tutelle régionale de la rénovation urbaine mettait le doigt sur les manquements de Molenbeek, dans des courriers communiqués aux Echevins

en charge de la gestion locative. Ces courriers ont fait l'objet de discussions entre le service et les Echevins du Logement des Propriétés communales. Les services ont régulièrement proposé de mettre fin naturellement, au terme de chaque période, aux baux. Mais mes prédécesseurs ont toujours refusé.

Par ailleurs, j'ai entendu certains s'abriter derrière la Commission d'attribution apolitique mise en place en 2009 à la demande de l'associatif. L'installer, était vraiment indispensable pour l'équité, mais cet outil est l'arbre qui cache la forêt. La Commission indépendante ne porte aucune responsabilité pour les baux qui datent d'avant son installation et il faut savoir que les renouvellements de baux ne sont pas soumis à la Commission, aucune information sur les baux précédents ne lui a non plus été transmise.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers habitants, l'égalité, ce n'est pas qu'un slogan de campagne. L'égalité entre les citoyens doit être une pratique. Ce n'est pas parce qu'on connaît untel ou untel que l'on doit recevoir un logement public, y rester, alors qu'on est plus dans les conditions. Ce n'est pas parce que l'on connaît ou que l'on ne connaît pas untel ou untel que l'on doit être privé d'un logement public. Ce n'est pas parce qu'il y a des élections que l'on doit refuser d'assumer ses responsabilités, qu'on doit refuser de faire des choix, qu'on doit refuser d'envoyer des renoms quand il le faut. À côté des logements moyens, devant la détresse de la population, où les Collèges ont toujours considéré que les logements communaux devaient être sociaux. Découvrir en 2013 qu'un logement communal sur six, l'équivalent d'une demi-tour Brunfaut est détournée de cet objectif, nous indignent tous. D'autres avaient préféré maintenir davantage de familles précarisées hors des logements communaux sociaux et donc perpétuellement en situation de demande. Ce mépris pour les quelques 5000 personnes issues de 2642 ménages en attente n'est pas acceptable. Le nouveau Collège ne peut l'accepter et ne l'acceptera pas. Nous sommes en train de mettre fin à ce gâchis social. Progressivement, aussi vite que légalement possible, nous relouerons les logements communaux sociaux aux ménages qui en ont vraiment droit. Si la Région nous y autorise, nous ferons preuve de souplesse sur les quelques ménages qui dépassent de moins de 20 % le plafond ou dont le locataire a plus de 70 ans. Pour garantir cette équité, et empêcher à l'avenir toute dérive, je souhaite aussi renforcer les possibilités de contrôle à travers un ensemble de mesures nouvelles en cours d'élaboration. Les pouvoirs de la Commission d'attribution seront renforcés. La Commission examinera toutes les fins de baux, y compris les anciens. Si les personnes ne sont plus dans les conditions, on attendra la fin de leur bail et il ne sera pas renouvelé. Si les gens se trouvent encore dans les conditions, mais que leur logement est devenu trop grand ou trop petit, on tâchera de leur en trouver un qui soit adapté. Toute décision, même de renouvellement à situation inchangée, sera désormais confirmée en Collège. Le contrôle du Collège entier sur les Echevins du Logement sera renforcé. Toutes les décisions du Collège reprennent désormais les revenus du ménage. Le Collège adoptera désormais tous les rapports de gestion locative à transmettre à tous les pouvoirs publics subsidiaires. Ces données seront accessibles à tous les Conseillers communaux, dans les rapports annuels notamment, via une synthèse. Un nouveau règlement précisant toutes ces mesures de bon sens sera prochainement discuté avec la Commission d'attribution, puis approuvé par le Collège et le Conseil communal. Nous mettons tout en œuvre pour y arriver en mars avril.

Chers Conseillers, ce n'est que par ces mesures de bonne gouvernance que nous rétablirons à la fois la légalité et l'égalité entre tous les citoyens. Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses. Je vais demander en effet quelle mesure on pourrait prendre pour qu'il y ait un contrôle mutuel. Parce qu'effectivement depuis des années, les rumeurs courent. Si on habite à Molenbeek, on est au courant de ces rumeurs. C'est pour cette raison que je m'étonne qu'il n'y a jamais eu d'initiatives prises plutôt pour effectivement assurer ce contrôle. Donc je suis content que ça va avoir lieu.

Il me reste encore une question, enfin deux questions. Vous dites que tous les logements communaux sont sociaux et que c'est une décision de 1989, mais quel est le rapport avec la lettre de 2002 ? Si j'ai bien compris, certains logements subsidiés, en fait c'était un tiers, deux tiers, mais je voudrais vérifier cela. Suite à ce que nous avons vu dans la presse, il y a eu des dysfonctionnements, clairement. Je voudrais qu'on fasse une enquête sérieuse par rapport aux responsabilités de chacun. C'est un travail pénible, mais je trouve qu'il est malsain de laisser les choses dysfonctionner sans que jamais il y ait une responsabilité indiquée. Je parle pour ce cas-ci, je parle aussi pour les autres situations, je cite par exemple le CPAS, il y avait des millions difficilement récupérables et où il y a encore des choses qui n'ont pas été récupérées. Je voudrais vraiment que ces choses ne se reproduisent plus et qu'on indique des responsabilités. J'espère que les Molenbeekois pourront connaître les responsabilités de chacun.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.
L'incident est clos.

5. Interpellation déposée par Madame Piquard concernant le braquage des pharmacies.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het overvallen van apotheken.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Au mois de juin 2013, suite à un « braquage » de la pharmacie où je me rends habituellement, j'avais émis une interpellation au Conseil de Police où, en définitive, je n'avais obtenu que peu de réponses, même si j'en conçois le contexte, permettez-moi, Madame la Bourgmestre de tenter de vous interroger une nouvelle fois car, vous en êtes informée, il y a +/- 3 semaines (le temps que soit fixé le Conseil communal), puis-je l'appeler ainsi « ma pharmacienne » m'a à nouveau téléphoné pour m'annoncer qu'elle avait subi un deuxième braquage !

Me rendant à son officine, l'intéressée m'a expliqué que non seulement elle avait subi un 2^e braquage en 8 mois, mais qu'à cette fois-ci, une supérette voisine ainsi qu'un particulier avaient été braqués également.

Depuis son premier braquage au mois de juin, l'intéressée avait à ses frais fait appel à une firme spécialisée et installé des caméras de surveillance à son officine.

Il semble que ces frais investis restent « impuissants » face à certaines volontés nuisibles. Car, bien évidemment, les braqueurs étaient cagoulés au moment des faits, soit, dès leur entrée à la pharmacie, les images de ses caméras n'ont donc pu servir à les identifier.

Je me permets également de vous rappeler que ce quartier «haut- Maritime » est proche d'autres Communes (Laeken, Jette) notamment et tout aussi proche de transports en commun et qu'il y aurait lieu, peut-être de le protéger davantage au vu des braquages qui s'y opèrent !!!

Désorientée, sous le choc, restons clairs, la pharmacienne m'a demandé conseil. Mon devoir de mandataire et de confiance envers elle a été de lui conseiller de prendre rapidement un rendez-vous avec vous, ce qui fut fait et je vous en remercie.

Suite à l'entretien que vous avez eu avec les intéressés (pharmacienne, gérant de la superette), il semble que vous ayez promis l'installation d'une caméra de surveillance dans ce carrefour, au mois de décembre 2014 ! N'est-ce pas surprenant ! Quand on pense à l'état d'insécurité dans lequel se trouvent les intéressés.

Surprenant encore alors que la semaine passée des employés de la firme (VVLBBDO) voisine de la pharmacie ont été victimes d'agression et qu'il semble que vous ayez donné instruction à la police d'opérer plusieurs passages dans le quartier.

Certes, la pharmacie peut en profiter indirectement ! Toutefois, je vous pose les questions suivantes :

Effectivement, quels sont les moyens que vous comptez très rapidement mettre en œuvre pour protéger ce genre de commerce à risques et notamment dans ce quartier ?

Au vu de la promesse que vous avez faite à la pharmacienne de l'installation d'une caméra en décembre 2014 ! Concevez-vous le risque auquel vous vous exposez, à savoir qu'il y ait un braquage qui tourne mal dans ce quartier qui semble être particulièrement visé par de tels faits ?

Tenant compte que la société dont question plus avant, détient deux avantages par rapport à la pharmacie, à la supérette et au particulier : elle a l'avantage de ne pas être une cible directe de braquage et elle détient un gardiennage privé (groupe 4 ou équivalent)

Pouvez-vous m'expliquer, dès que des employés de la firme voisine ont été agressés, les faits remontent à la semaine dernière, le pourquoi, et même si je considère qu'il s'agit d'une bonne mesure, des instructions aient été données à la police d'effectuer des passages fréquents dans le quartier?

Qu'est-ce qui produit cette différence de traitement ? Pouvez-vous concevoir que l'état psychologique de la pharmacienne est ébranlé et que si, lors de votre entretien, vous aviez pris la même décision que pour la grande firme voisine, cela l'aurait probablement aidée davantage ?

Qu'en est-il, à ce jour, du fonctionnement actuel de télé-service dont vous nous aviez annoncé vouloir réinstaurer le système il y a quelques mois déjà ?

En définitive, n'y aurait-il vraiment pas moyen de délocaliser une des caméras qui existent sur le territoire de la Commune afin de desservir plus rapidement ce quartier qui semble en avoir grand besoin ? Celles-ci ne viennent-elles pas d'être réparées récemment ?

Je vous remercie de l'attention et surtout du suivi qui sera réservé à mon interpellation.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai eu un contact avec la pharmacienne aujourd'hui, elle m'a dit qu'elle était contente que Madame Schepmans soit passée et que les passages réguliers de la Police la rassurent quand même.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, votre interpellation relève plus du Conseil de Police que du Conseil communal, mais je ne veux pas vous frustrer et donc je vais répondre à la plupart de vos questions.

C'est vrai que cette pharmacie a été braquée à deux reprises en quelques mois, je dirais même plus, qu'elle a été braquée sept fois ces dernières années. C'est vrai qu'elle se trouve à la limite de Bruxelles-Ville et de Molenbeek-Saint-Jean et qu'elle a subi en première ligne la délinquance qui peut exister dans ce quartier. Néanmoins, je vais quand même vous donner les informations que j'ai reçues de la Police. L'enquête avance de manière tout à fait positive puisqu'un des braqueurs a été arrêté. L'enquête est donc sur une excellente voie et comme vous le voyez, la Police fait son travail. Il ne faut pas se leurrer, face à ce type de criminalité, seule une présence efficace et régulière de la Police parvient à l'enrayer.

Il existe aujourd'hui une collaboration plus importante avec la Police de Bruxelles-Ville puisque ce territoire de Molenbeek-Saint-Jean se trouve à la frontière de ces deux Communes et il y a également un renforcement de la présence policière puisque que nous avons accueilli sur la zone Bruxelles-Ouest plus de policiers dans le domaine des transports en commun.

Ce que je ne comprends pas, c'est que vous faites d'une certaine manière une concurrence entre le braquage d'une pharmacie et l'agression d'un employé de la firme voisine. Madame Piquard, tous ces faits sont graves et je vous dirais que la Police y répond avec la même rigueur. Je peux vous assurer que jamais je ne fais de promesses et donc, j'ai demandé aux Agents de Police d'être présents dans le quartier, tant à la suite de l'agression dont a fait l'objet cette pharmacie, qu'à la suite de celles concernant un employé de la firme que vous avez mentionnée. Donc, je peux vous rassurer, j'ai cette préoccupation pour tous les citoyens, pour tout le monde, que ce soit nos habitants, nos commerçants ou les gens qui viennent travailler dans les entreprises installées sur la Commune. Nous voulons la sécurité pour tous et partout.

Je relève qu'il y a une attitude relativement paradoxale de la part du groupe PS, parce que j'entendais hier dans le budget et dans le passé aussi, que sur le plan des 120 caméras, vous nous dites quand est-ce que ces caméras seront installées, parce qu'elles sont vraiment une nécessité pour le quartier. La techno-prévention par la vidéosurveillance et la présence des Gardiens de la Paix sont des outils complémentaires à la présence de nos policiers dans les quartiers.

Je vous rappelle qu'on a présenté en 2013 l'étude pour l'installation de ces caméras et qu'il est prévu dans le budget 2014 qu'elle soit installée. J'ai précisé à la pharmacienne

quand je l'ai rencontrée qu'elles seraient installées fin de l'année 2014 ou début de l'année 2015, puisque notre budget doit être approuvé et qu'ensuite ce marché des caméras sera lancé. Je pense que c'est une demande pressante de tous les acteurs économiques sociaux et des citoyens de notre Commune.

En ce qui concerne le système Télé-police, il a fait l'objet d'un cahier des charges qui est élaboré par notre Zone de Police. La liste des commerces concernés, notamment les pharmacies, a été approuvée par le Collège de Police et ce marché sera attribué en 2014. Vous voyez que par rapport à ces situations, on peut considérer que tant la Commune que la Zone de Police sont proactives.

En ce qui concerne la localisation des caméras, je l'ai expliqué à maintes reprises, la situation actuelle fait que nos caméras sont obsolètes et dans le plan caméras que nous avons voté, on prévoit cinq caméras mobiles. J'ai encore eu un entretien cet après-midi avec le Commissaire, il m'a confirmé qu'il avait immédiatement pris contact avec la pharmacienne et que les passages réguliers de patrouille de Police sont assurés depuis cet incident.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je ne souhaite pas intervenir, j'ai pris note des réponses de Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Merci Madame Piquard, l'incident est clos.

6. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à la campagne de collecte des encombrants.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de campagne voor grofvuilinzameling.

M. le Président :

Madame Piquard, ce sujet a déjà été abordé à maintes reprises lors des derniers Conseils communaux...

Mme Piquard :

Si je puis me permettre, il ne s'agit pas de la campagne des encombrants, mais bien d'un exercice de style sur le prospectus distribué aux habitants par rapport justement à l'organisation de la campagne de collecte des encombrants par containers. Si vous n'en voulez pas aujourd'hui, moi je la remets au mois prochain, je n'ai pas de souci. Seulement, je n'aurai pas les informations à donner aux personnes parce qu'il y avait quand même deux ou trois questions qui m'avaient été posées sur l'histoire de la carte d'identité, c'était assez fort. Pour les personnes qui viennent à pied, et n'ont pas de plaque d'immatriculation et ça va être difficile. La phrase alambiquée du point trois, je ne la comprends toujours pas. Je voudrais enfin savoir quelle est l'alternative pour les personnes âgées, car pour elles, ça peut poser problème d'aller à pied jusque qu'aux endroits de collecte.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Samedi, il y a eu 269 personnes. 90 personnes sont venues à pied et 179 sont venues en voiture. Aucune n'a émis de remarque et d'ailleurs, dans les faits, tout le monde avait bien compris le prospectus qui avait été distribué. Ces 269 personnes, ce n'est quand même pas rien ! Tout le monde avait très bien compris le prospectus. On vient avec une carte d'identité simplement pour démontrer qu'on est bien habitant de Molenbeek-Saint-Jean. Si on vient en voiture, c'est la même chose, on doit aussi montrer sa carte d'identité.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

**7. Interpellation déposée par Madame Piquard relative au marché Mennekens.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende Mennekensmarkt.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Durant l'automne dernier, un toutes-boîtes a largement été distribué dans le Haut-Molenbeek. Il concernait en une demande d'avis auprès des habitants quant à l'installation d'un marché « produits du terroir » dans le quartier Mennekens, Malis. On demandait aux habitants de répondre via un folder, pour le 8 décembre 2013.

Ne disposant plus de nouvelles quant à cette proposition quelques habitants, qui pensait qu'il allait y avoir une réunion, m'ont demandé quelques informations complémentaires quant à ce projet de marché, ce à quoi, bien sûr, je n'ai pu répondre du fait que cette proposition n'a pas été abordée au conseil communal.

Quelle est la définition retenue par le Collège quant à un « marché de produits du terroir » ? Qu'y serait-il vendu ? Uniquement de la nourriture ou plus que cela ? Où « s'arrête » la notion de « terroir » ?

Etant donné la localisation prévue et les horaires d'un marché, sera-t-il tenu compte de la circulation des autocars scolaires desservant les 2 écoles de la rue De Konninck ?

Toujours dans le même contexte, étant donné qu'une voirie n'est jamais accessible que quelques heures après la fermeture d'un marché, le Collège tient-il compte, dans sa proposition, des jours de matches dont les préparatifs, blocage des voiries notamment, démarrent parfois dans l'après-midi ? L'installation éventuelle de ce marché serait-elle provisoire ? Si l'installation consistait en un « test », qu'en serait-il de la durée dudit « test » ? Où en est actuellement la proposition du Collège quant aux limites territoriales dudit marché (rues, etc...)

Et mes questions personnelles : en vue d'une gestion prévue à long terme, quel était l'avis majoritaire des habitants qui ont répondu ? Dans le cadre de l'extension des services de police rue du Géomètre, si la proposition du Collège est d'installer un projet pérenne, y a-t-il eu concertation avec le Chef de corps quant à : l'organisation éventuelle de ce marché et les déplacements des voitures de police ? L'organisation de certains matches de football ? Sera-t-il prévu un nouveau « toutes-boîtes » de quartier tout aussi largement distribué afin d'avertir les habitants de l'éventuelle installation dudit marché ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Merci Madame Piquard pour votre interpellation concernant le marché de la place Mennekens. Par rapport à votre première question au sujet de la définition retenue par le Collège sur le type de marché, évidemment il n'y a pas encore de décision du Collège, le projet est à l'étude. Ce sera un marché qui sera principalement axé sur l'alimentation avec éventuellement un coin gourmand, une aire de dégustation. Nous allons tenir compte de la sociologie du quartier pour pouvoir répondre aux attentes des habitants qui ont répondu à plus de 80 % positivement à cette proposition. Ils ont répondu par e-mail, par lettre, via Facebook ou par téléphone. Il y a évidemment un certain nombre de personnes qui ont marqué leur opposition pour des questions de mobilité, pour des questions de stationnement dans le quartier. Le périmètre sera délimité en concertation avec le service Mobilité.

Par rapport aux déplacements de la Police, on va se concerter avec la Police en tenant compte des impératifs liés aux besoins du Commissariat qui va s'installer rue du Géomètre.

Par rapport au match de football, le marché ne sera pas organisé le jour d'un match.

Le jour de la semaine n'a pas encore été fixé. Nous sommes en train d'étudier toutes les autres possibilités par rapport aux autres marchés qui se déroulent aussi bien dans la Commune que dans les Communes avoisinantes. Mais on sait très bien que ce ne sera pas un jour comme le jeudi ou le mardi, qui sont déjà les jours de marché dans la Commune. Les services sont en train d'analyser le meilleur jour en tenant compte évidemment des souhaits et des désirs des habitants du quartier.

Concernant l'installation du marché, à savoir s'il est provisoire ou non, mais évidemment que nous allons passer par une période test et donc par définition, il sera provisoire. Si l'expérience est concluante, nous allons alors le pérenniser.

Les limites territoriales ne sont pas encore définies définitivement. Ça viendra évidemment assez rapidement.

Enfin, au sujet de l'information, les habitants seront prévenus à l'avance sur le début de l'activité du marché.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

L'incident est clos.

8. Interpellation déposée par Madame Piquard et Monsieur Ikazban relative au MoMuse.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard en Mijnheer Ikazban betreffende MoMuse.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour la lecture de son interpellation déposée avec Madame Piquard.

M. Ikazban :

Madame la Bourgmestre et Echevine de la Culture, nous nous permettons de vous interpellier suite à votre déclaration via la presse, quant à l'avenir plus que compromis du musée «MoMuse ». Des déclarations qui nous ont quelque peu surpris à un moment où notre Commune est sous le feu des projecteurs en tant que Métropole Culture 2014.

Ayant vous-même, en votre qualité d'Echevine de la Culture, participé depuis toute une législature à l'élaboration de ce beau projet qui se voulait être une centralisation et une mise en valeur du patrimoine historique molenbeekois, permettez à vos anciens partenaires politiques d'en rester pantois !

Certes, il s'agissait-là d'un projet important, qui a pris du temps à voir le jour, un projet qui a rencontré quelques difficultés techniques (effondrement de plafond) entraînant certainement des frais supplémentaires et retardant effectivement sa mise sur pied. Mais nous nous interrogeons sérieusement sur la façon dont vous portez à la connaissance des membres du Conseil communal, via la presse, votre volonté de l'abandonner et, de fait, de le jeter aux « oubliettes ».

Par cette décision, nous nous permettons de vous préciser que vous jetez « aux oubliettes » des subsides perçus, des budgets communaux importants investis, et ce, depuis plusieurs années, probablement des emplois, mais encore une initiative prise conjointement Monsieur Lion, par Messieurs Spiegels (MR) et Moureaux, ex-Bourgmestres !

Dès lors, nous vous posons les questions suivantes :

Quel était le montant budgétaire à exposer pour procéder à la réparation du local ? Quels en étaient éventuellement, les subsides ou les assurances couvrant le risque, à percevoir en vue de la réparation ? Qu'en est-il de l'emploi des personnes qui travaillent depuis toute une législature à « rassembler » le patrimoine molenbeekois ? Qu'en est-il, du patrimoine molenbeekois, déjà conservé dans les installations du futur musée. Nous pensons particulièrement aux tableaux, précédemment exposés en la salle des mariages, recueillis au musée, tant leur valeur s'était révélée inestimable, notamment à couvrir par assurance ? Qu'en est-il des dons et legs remis au musée par des collectionneurs privés (molenbeekois) ? Qu'en est-il, dans son ensemble, de la valeur financière actuellement accueillie au musée par ce biais ? Qu'en sera-t-il de son devenir ? Pour mémoire, ces deux dernières questions, couvrent un projet d'exposition permanente au sein de « Momuse » ! Dans votre déclaration, vous parliez d'alternatives quant au projet d'origine, qu'en ressort-il

exactement ? Nous attendons une réponse au conseil communal, plutôt qu'être amenés, une nouvelle fois, à l'apprendre dans le cadre d'un effet d'annonce, via la presse !

J'avoue que je suis très fatigué et si la Bourgmestre veut me répondre par écrit, elle peut le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Non, il n'y a pas de souci, je vais vous répondre maintenant.

Je voudrais tout d'abord vous signaler avant tout que je n'ai pas diffusé un communiqué de presse sur le MoMuse aux médias. Il se fait qu'un journaliste m'a interrogé sur la question et j'ai évidemment répondu. Mais ce n'est pas moi qui ai pris contact avec les médias sur la gestion de ce dossier particulièrement compliqué. Donc, il n'y a pas eu d'effet d'annonce comme vous le prétendez.

Il semble également que vous ayez mal compris le reportage ou mal écouté puisque à aucun moment je n'ai dit vouloir abandonner ou jeter aux oubliettes ce projet de musée. Par contre, il est correct qu'avec la Communauté française, nous réfléchissons à redéfinir le projet muséal tout en préservant notre objectif final qui est évidemment de mettre en valeur notre patrimoine.

Comme vous le soulignez, voilà un dossier qui est bien ancien, puisqu'il date des années 90. On a parlé au départ d'une fondation, de la Fondation Someville et puis, les héritiers du peintre se sont désistés et la Commune s'est orientée vers ce projet de musée. C'est un projet qui a pris du temps à se concrétiser. Comme vous le dites, le projet de MoMuse est à l'arrêt, depuis l'effondrement du faux plafond qui est survenu le 6 juillet 2012 au premier étage de l'Académie de dessin de la rue Mommaerts. On peut considérer que c'est un cas de force majeure, puisque les lieux non plus été accessibles. Les experts ont été mandatés par les compagnies d'assurances pour déterminer la responsabilité des sinistres, entre la société en charge de la réalisation des travaux de climatisation et l'entreprise qui a posé les faux plafonds, puisque chacune de ces entreprises se rejettent la responsabilité. Vous connaissez les lenteurs de la justice et donc aujourd'hui, l'expert judiciaire a été désigné, il mène actuellement son expertise et qu'il ne nous a pas encore autorisé à pouvoir réoccuper les lieux. C'est donc évidemment beaucoup de temps perdu par rapport à la concrétisation de ce projet.

Concernant le montant des réparations, il sera fixé par l'expertise judiciaire qui doit désigner le responsable des dégâts qui devra assumer les travaux de réparation. C'est également le résultat de l'expertise et du jugement qui seront pris en compte par les assurances pour leur intervention, puisque les entreprises sont assurées pour ce type de risque. La Commune, à ce jour, ne peut pas bouger, tant que l'expert n'a pas signifié la libération des lieux.

En ce qui concerne la situation du personnel, vous savez qu'il y avait quatre universitaires, quatre historiens et historiens de l'art qui avaient été engagés sur fonds propres de la Commune pour mener à bien ce projet. Quand cet incident est survenu, la Commune a pris ses responsabilités, et à la fin février, début mars 2013, deux de ces historiens ont été transférés vers les services de l'Administration, puisque le projet de musée

était à l'arrêt. Depuis fin février de l'année passée, il y a une personne qui est en incapacité de travail, suite à une opération. Mais nous avons toujours l'archiviste communal qui est bien là, bien présent et qui continue à travailler au musée, tout en dirigeant le service des Archives communales. Donc, l'activité du musée, même si elle a été réduite, elle se poursuit.

Vous me demandez où en est la situation du patrimoine artistique et du patrimoine historique. Aussi bien les collections historiques du musée que la collection d'œuvres d'art de la Commune sont évidemment en sécurité. Soit elles sont entreposées dans les réserves de la Commune, soit elles sont exposées dans différents bâtiments communaux, et toujours en sécurité. Je vous dirais que le sinistre du 6 juillet 2012 n'a endommagé qu'un seul tableau qui se trouvait à l'époque dans la salle du musée.

En ce qui concerne la situation des dons et autres fonds des collections historiques du musée, là aussi ces dons ainsi que les prêts qui ont été faits et qui forment ces collections historiques sont matériellement en sécurité. Donc aujourd'hui, soit on envisage la restitution de ces dons, et les contacts a été pris avec tous les donateurs et les prêteurs, mais je vous dirais que certains considèrent au contraire que tout ce patrimoine doit rester entre les mains de la Commune et donc que la Commune continue à recevoir des dons de la part des particuliers. Parce que quoi que vous puissiez en penser, le projet du MoMuse n'est absolument pas mis à la trappe, comme vous l'entendez.

C'est vrai que le projet, tel qu'il a été conçu à l'origine, à savoir une exposition permanente dans cette salle, et bien ce projet pose question. Il faudra nécessairement s'adapter aux contingences qui se sont révélées et qui sont tout à fait indépendantes de notre volonté. Mais je peux vous assurer que les collectes, la conservation, les restaurations, l'étude et la mise en valeur du patrimoine continue à être entretenu et continue à s'accroître. À côté de ça, il y a évidemment toujours l'organisation d'expositions temporaires et il y en a eu notamment au château du Karreveld, au Centre Communautaire Maritime. Vous avez peut-être vu l'exposition qui a été consacrée par le MoMuse aux salles de fêtes et de spectacles de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, ainsi qu'à toute cette épopée du théâtre qui existe depuis fort longtemps dans notre Commune. Il y a également des publications ponctuelles ou récurrentes, il y a la Newsletter produite par le musée et le musée continue à fournir des renseignements et de la documentation, notamment à partir de sa bibliothèque et de la collection.

En ce qui concerne les collections historiques, elles ne sont pas inestimables sur le plan financier, mais elles ont une valeur très importante dans le cœur et dans la mémoire de la vie des Molenbeekois. Donc, elles constituent une ressource extraordinaire de manifestations et d'activités qui peuvent à la fois contribuer au rayonnement de la Commune et à l'enrichissement des différents publics et à l'éducation de la jeunesse, puisque à travers ce musée, nous voulons mettre en œuvre un outil qui soit également pédagogique.

Donc, il n'est évidemment pas question d'abandonner le projet de musée, mais je dirais que nous devons nécessairement l'adapter aux contingences et développer des collaborations. Il y a beaucoup de lieux dans la Commune pour accueillir des expositions, il y a le lieu actuel qui lui est dédié, mais il y a également la Maison des Cultures, il y a le château du Karreveld, il y a le Centre Communautaire Maritime et je pense que la Fonderie aussi est un lieu intéressant pour développer des collaborations.

Monsieur Ikazban, j'espère vous avoir rassuré quant à la détermination du Collège de poursuivre cette œuvre muséale, peut-être pas sous la forme qui avait été prévue à l'origine, mais en tout cas que les collections et que le travail de nos historiens soit mis en valeur dans le cadre des activités poursuivies par la Commune.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour l'exposé, c'est plus rassurant que lors de votre déclaration sur Télé-Bruxelles. Peut-être que dans cette interview, votre temps de parole était limité, mais en tout cas aujourd'hui, votre réponse était beaucoup plus complète. Mais bon, nous ne sommes pas les seuls à avoir entendu vos déclarations, vous disiez que vous manquez d'argent et que le projet de musée posait problème.

Maintenant, j'ai une question, au niveau des dons et des legs des particuliers, vous les avez contactés en vue d'une éventuelle restitution, ma question est donc de savoir, si vous continuez le projet bien sûr en adaptant les formes, mais je ne comprends pas pourquoi on demande aux personnes si elles ne veulent pas récupérer leur bien ? Est-ce par manque de place ? Y a-t-il déjà une autre idée, une autre forme que pourrait prendre ce musée puisqu'il semble que vous veniez de dire que l'exposition permanente pose question ? Alors je peux entendre que ça pose question si le plafond s'est écroulé, mais pose question sur le fond ou sur la forme en définitive ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci à la Bourgmestre pour sa réponse complète. Alors effectivement, dans votre réponse, vous nous avez en grande partie rassurés. Néanmoins, après vous avoir vue sur Télé-Bruxelles, et je peux même vous dire qu'avant de regarder le reportage sur Télé-Bruxelles, ce sont des citoyens qui m'en ont parlé parce qu'ils vous ont vue sur Télé-Bruxelles et ils ont eu la même inquiétude. Alors si on a mal compris, on est vraiment plusieurs à avoir mal compris. En tout cas, ce passage, je vous invite à le revoir parce qu'il est toujours sur le site internet. Ce passage laissait vraiment l'impression que le projet du musée allait arrêter. C'est assez choquant, surtout en 2014 alors que Molenbeek est Capitale culturelle et qu'en plus on vient d'avoir un débat au Conseil communal sur le musée d'Art moderne à la porte de Ninove.

Néanmoins, dans vos réponses, vous donnez des précisions par rapport au fait que le projet de musée est maintenu. Juste une remarque, vous dites qu'aujourd'hui il y a un frein aux travaux, suite au plafond qui s'est effondré. J'avais fait une remarque lors d'un précédent Conseil, quand on nous a invité ici à tenter une action en justice contre l'entrepreneur, et j'avais fait la remarque en demandant si on ne risquait pas de rester coincé avec l'attente des experts avant d'entamer les travaux nécessaires. Il vaut mieux essayer de privilégier un compromis, une concertation pour aboutir rapidement. À l'époque, on m'avait dit qu'il n'y aurait pas de problème, je me souviens que j'avais interrogé Monsieur l'Echevin Gypers, et je constate une fois de plus que j'avais raison. Maintenant, je ne suis pas au courant de tout, peut-être qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que de passer par l'étape en justice.

Je vous remercie de nous avoir rassurés quant à la poursuite de ce projet qui est à mon avis très important pour la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

**9. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant la procédure à suivre lors de la constatation des restes d'amiante dans les dépôts clandestins.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de te volgen procedure bij het opmerken van asbestresten in illegaal gedumpt afval.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn interpellatie.

Dhr. Berckmans :

Een ooggetuige zag op dinsdag 21 januari jl., tijdens de voormiddag, dat een asbestplaat van ongeveer 1 meter bij 1 meter door Net Brussel werd meegenomen. Dit gebeurde in de Dubois Thornstraat, op de hoek met de Gentsesteeweg. De asbestplaat was er, samen met ander bouwafval, gedumpt. De ooggetuige in kwestie kent de materie zeer goed. Vooraleer hij aan het personeel van Net Brussel een signaal kon geven was de asbestplaat al verbrijzeld in de vrachtwagen van Net Brussel.

Mijn vragen :

De aanwezigheid van asbest betekent niet alleen een groot gevaar voor de volksgezondheid in het algemeen maar ook voor het personeel van de gemeentelijke dienst Openbare netheid in het bijzonder dat in aanraking kan komen met asbest dat zich tussen clandestien gedumpte bouwafval bevindt.

Zijn de bevoegde gemeentelijke personeelsleden voldoende opgeleid om de aanwezigheid van asbest te herkennen ? Bestaat er binnen de gemeentelijke dienst Openbare netheid een procedure die moet worden gevolgd wanneer een personeelslid asbest opmerkt bij een of ander clandestien afvaldepot ?

Gezien de gevaren voor de volksgezondheid lijkt het niet zo een goed idee asbestresten – en ander gevaarlijk afval – gewoon in de vrachtwagens van Net Brussel te gooien. Kan de gemeente hierover contact opnemen met Net Brussel en met Staatssecretaris Rachid Madrane die binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bevoegd is voor deze materie ? Kan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek het voortouw nemen om samen met Net Brussel en de andere 18 gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een gemeenschappelijke procedure uit te werken die moet worden gevolgd wanneer gedumpt asbest wordt opgemerkt, alsook om, indien nodig, in een opleiding ter zake te voorzien voor alle betrokken personeelsleden (gemeenten, Net Brussel, ...) ?

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan de Schepen Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

L'amiante est dans la plupart des cas reconnaissable, ce sont des plaques ondulées, des éternits etc. Le personnel est habitué à les reconnaître. Bien sûr, l'amiante se trouve partout, dans des vieux grille-pain, dans de vieilles machines, dans des sèche-cheveux etc. Là évidemment, quand c'est caché, on ne peut pas le savoir. Quand on détecte de l'amiante, on ne l'enlève pas, c'est une entreprise agréée avec laquelle on a un marché qui vient enlever l'amiante. On a eu un cas l'année passée. On a dû faire enlever une palette d'éternits à la rue de la vieille Essoreuse. Ça coûte très cher.

J'ai questionné le service à propos de votre idée de demander s'il y avait des formations pour reconnaître l'amiante, j'ai demandé pour qu'on s'informe auprès de l'Agence Bruxelles-propreté. Je n'en sais pas plus pour l'instant, car ils avaient du travail et n'ont pas encore pu me répondre. Je reviendrai vers vous quand j'aurai reçu la réponse, pour savoir si l'Agence Bruxelles-propreté dispense des formations et si eux-mêmes peuvent mener un projet comme vous l'avez dit.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

L'incident est clos.

**10. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant le règlement communal visant à régler l'utilisation des locaux communaux par des associations.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende het gebruik van lokalen door verenigingen.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn interpellatie.

Dhr. Berckmans :

Tijdens de gemeenteraadszitting van woensdag 28 augustus 2013 hield ik de volgende interpellatie :

"Tijdens een vorige gemeenteraadszitting, enkele maanden geleden, kondigde het College van burgemeester en schepenen aan dat er wordt gewerkt aan een gemeentelijk reglement inzake het gebruik van (gemeentelijke) lokalen door (Molenbeekse) verenigingen. In dit reglement zou o.a. worden voorzien dat ter zake dezelfde regels (rechten en plichten) zouden gelden voor alle verenigingen die een aanvraag indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken met als doel een arbitraire toewijzing van die lokalen te vermijden.

Ik stel hierover de volgende vragen :

1° Wat is de stand van zaken inzake de redactie van dit reglement ? Heeft u reeds een idee wanneer dit ontwerp van reglement ter goedkeuring aan de gemeenteraad zal kunnen worden voorgelegd ?

2° De voormelde aankondiging werd namens het College gedaan door de schepenen die bevoegd is voor het jeugdbeleid. Ik vind het natuurlijk goed dat jeugdverenigingen en aanverwante organisaties zich op dit reglement zullen kunnen beroepen om, indien zij dit nodig achten, een aanvraag te kunnen indienen voor het gebruik van een gemeentelijk lokaal.

Zullen andere verenigingen – ik denk aan sportverenigingen, cultuur- en sociale verenigingen, ... - die geen eigen lokaal hebben ook een aanvraag kunnen indienen om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken ? Ik ga ervan uit dat dit het geval zal zijn maar zekerheidshalve stel ik toch de vraag. Immers, zowel jeugd- als andere verenigingen leveren, in een gemeente, een positieve bijdrage tot het sociale leven en tot meer sociale samenhang.

(...)

3° Kan het ontwerp van reglement nu reeds ter beschikking worden gesteld van de gemeenteraadsleden die interesse hebben voor deze aangelegenheid ?

Kan voor de geïnteresseerde gemeenteraadsleden een werkvergadering (commissievergadering) worden georganiseerd om het ontwerp van reglement te bespreken, dit ruime tijd vooraleer het reglement ter goedkeuring aan de gemeenteraad zal worden voorgelegd ? Het kan volgens mij immers verrijkend zijn om hierover vooraf van gedachten te wisselen en misschien kunnen geïnteresseerde gemeenteraadsleden op die manier ook een positieve en inhoudelijke inbreng doen wat de redactie van het reglement betreft ?”

Mevrouw de burgemeester gaf mij toen een omstandig antwoord waarover ik inhoudelijk wel tevreden was. Ik voeg het volledige antwoord hierbij en beperk me hier tot slechts enkele citaten : “Wij hebben niettemin besloten dit gemeentelijk reglement bij te werken, en uiteraard is dit een werk van belang, dat we zo snel mogelijk willen onderwerpen aan de goedkeuring van de Gemeenteraad. Ik zou wensen dat dit aan u wordt voorgesteld vóór het jaareinde, zodat dit reglement met ingang van 2014 kan worden toegepast voor het nieuw begrotingsjaar”.

“U hebt de wens uitgesproken dat dit reglement zou worden besproken voordat het aan de Gemeenteraad wordt voorgesteld. Ik denk dat het belangrijk is dat de Gemeenteraadsleden zich inderdaad hierover kunnen uitspreken, en opmerkingen kunnen formuleren. Ik voeg hieraan toe dat dit gemeentelijk reglement ook een technisch aspect omvat. Ik denk bijgevolg ook dat het interessanter is als men het vooraf binnen een werkgroep bespreekt, in plaats van er onmiddellijk mee naar de Gemeenteraad te komen, hetgeen de zitting alleen langer zou maken, zonder dat we daarom een productief debat kunnen tot stand brengen wat betreft de uitwerking ervan.”

Omdat ik, enerzijds, via mensen uit het verenigingsleven verneem dat ze nog steeds wachten om een gemeentelijk lokaal te kunnen gebruiken en, anderzijds, omdat we intussen bijna eind februari 2014 zijn – met andere woorden, reeds enige tijd na de datum waarvoor u beloofd had het ontwerp van gewijzigd reglement aan de gemeenteraad voor te leggen - stel ik vandaag opnieuw de hoger vermelde vragen uit mijn interpellatie van augustus 2013. Ik ben namelijk van mening dat het voor het verenigingsleven en de sociale cohesie in onze gemeente zeer belangrijk is dat het nieuwe reglement over het gebruik van gemeentelijke lokalen door verenigingen er dringend komt.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mevr. de Burgemeester :

Mijnheer Berckmans, het College heeft als prioriteit gesteld de gemeentelijke goederen rechtvaardig, rigoureuus en transparant te beheren. Om aan deze doelstellingen

tegemeet te komen, is de uitwerking gepland van een gemeentelijk reglement betreffende de terbeschikkingstelling van lokalen.

Alors, il ne s'agit pas ici de faire de ces locations une activité commerciale, mais bien de couvrir l'ensemble des frais liés à l'occupation, que ce soit des frais et charges d'énergie, des coûts d'installation et de mise à disposition du personnel et des frais de propreté. En outre, il est essentiel de s'assurer que l'occupation se fasse dans des règles sécurisantes sur le plan juridique, que ce soit pour l'assurance ou la caution, tout en préservant l'intégrité des lieux, à savoir l'occupation en bon père de famille. Pour cette raison, le Collège a demandé aux services concernés de travailler à l'élaboration de ce règlement relatif à l'utilisation des locaux qui intègrent également des règles concernant la mise à disposition du personnel et du matériel de la Commune. Ces collaborations supposent au préalable un inventaire et un état des lieux de l'ensemble des services pour lesquels des fiches techniques peuvent être établies. Vous comprendrez qu'il s'agit d'un travail long et fastidieux.

Mon souhait est évidemment que le règlement puisse encore entrer en vigueur en 2014 et qu'au préalable, comme vous l'avez justement souligné et demandé, il soit soumis à la concertation des différents groupes politiques. En ce qui concerne les personnes actives dans la vie associative qui attendent toujours de pouvoir disposer d'un local communal, l'actuel règlement relatif à l'occupation des salles interdit évidemment les occupations permanentes des salles appartenant à la Commune. Je rappelle que seuls les locaux scolaires peuvent faire l'objet d'occupations permanentes et à ce jour, tous nos locaux scolaires, quand la possibilité existe, sont occupés. Ces occupations ne peuvent évidemment se faire pendant les cours, ce qui restreint sensiblement les possibilités d'occupation. Ceci étant, nous sommes tout à fait conscients de ce manque de disponibilité.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre volonté de permettre à toutes les associations démocratiques d'occuper les salles communales, dans ce cadre réglementaire objectivant les coûts, clarifiant les responsabilités et sécurisant les lieux mis à disposition.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

11. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative aux comptes-rendus des séances du Conseil communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de verslagen van de gemeenteraadszittingen.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik heb enkele vragen over de verslagen van de gemeenteraadszittingen.

1° In de plaats van nog marathonzittingen van de gemeenteraad tot 4 u 's morgens te houden, zijn we na de zomer vorig jaar overgestapt tot het schorsen van de vergadering rond (ongeveer) 24 u om ze, indien de agenda niet is afgewerkt, 's anderendaags verder te zetten.

Mijn vraag betreft de vermelding van de aanwezige gemeenteraadsleden in het verslag van die gemeenteraadszittingen die over twee avonden lopen. Ik neem het proces-verbaal van de gemeenteraadszitting van woensdag 22 januari 2014 als voorbeeld : In het begin van het verslag zijn de namen vermeld van de gemeenteraadsleden die bij het begin van de zitting, op de eerste avond, aanwezig waren. Na het gedeelte over punt 28 lezen we dat de vergadering om 00u35 werd geschorst en dat de zitting 's anderendaags, donderdag 23 januari, om 19u werd heropend. Vervolgens zijn de namen vermeld van enkele gemeenteraadsleden die enkele minuten later na de heropening zijn binnen gekomen. Er is in het verslag echter nergens melding gemaakt van de gemeenteraadsleden die bij de heropening op donderdag 23 januari niet meer zijn komen opdagen terwijl ze wel – geheel of gedeeltelijk – aanwezig waren tijdens het gedeelte van de zitting dat op woensdag 22 januari plaatsvond en daarom dus als aanwezig zijn vermeld in het begin van het verslag van de zitting. Aldus lijkt het dat de gemeenteraadsleden in kwestie zowel op woensdag 22 als op donderdag 23 januari aanwezig waren, hetgeen in werkelijkheid helemaal niet het geval was.

Lijkt het u ook aangewezen dat de aan- of afwezigheid van gemeenteraadsleden tijdens de vergaderingen beter wordt vermeld ?

2° Nog steeds in hetzelfde voorbeeld, met name het verslag van de zitting van 22 januari jl., staat te lezen dat de gemeenteraad punt 30, te weten het voorstel van motie betreffende de oprichting van een Museum voor moderne kunst aan de Ninoofsepoort – heeft goedgekeurd (aanwezig : 31 gemeenteraadsleden – ja : 23 – neen : 2 – onthoudingen : 6).

Daartegenover staat dat artikel 20, laatste lid van het Reglement van inwendige orde van de gemeenteraad bepaalt : “Voor goedkeuring van een motie moet er worden gestemd met eenparigheid van stemmen. Indien er geen eenparigheid bereikt is, wordt de motie verworpen”. Aangezien er over de motie in kwestie geen eenparigheid werd bereikt, werd ze volgens deze bepaling van het Reglement van inwendige orde dus verworpen of, met andere woorden, niet goedgekeurd.

Omdat een agendapunt, naar mijn bescheiden mening, niet tegelijk goedgekeurd en niet goedgekeurd kan zijn, wens ik te vragen welke nu de status van die motie over het museum is ? Zoals gezegd vermeld ik dit agendapunt slechts als voorbeeld. Ik heb ondertussen wel begrepen wat het juiste antwoord op mijn eigen vraag is, maar u begrijpt wellicht ook waarom ik de vraag hier stel ?

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je souhaite me joindre à l'interpellation de Monsieur Berckmans et également pour faire une proposition. Les ordres du jour nous sont remis chaque mois et nous sommes bien gâtés en matière de papier. Dans un souci d'écologie et au vu de tout ce gaspillage de papier, je me demande s'il ne devient pas plus qu'urgent de limiter un peu toutes ces impressions et à la limite de nous octroyer uniquement les ajouts, d'imprimer seulement les points complémentaires et de ne pas nous faire de doublons. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais on finit par avoir 36.000 versions et on ne s'en sort plus avec tous ces points qui changent etc. Bref, n'y a-t-il pas une possibilité de pouvoir faciliter ces impressions ? Ceci dit, car je crois qu'un Conseiller l'avait demandé, on peut limiter l'impression de tout l'ordre du jour pour ceux qui le souhaitent, mais je vous assure que

moi, je n'en ai pas besoin. Je vous assure, c'est trop. J'ajoute que je ne peux même pas réutiliser ces documents, puisqu'ils sont imprimés recto-verso. Je ne peux même pas en faire des feuilles de brouillon... Bref, si on pouvait trouver une solution à ce problème ce serait bien.

Par ailleurs, par rapport au point concernant les présences, je ne jette la pierre à personne car j'imagine que plusieurs d'entre nous cumulent plusieurs engagements et priorités. Moi-même, je travaille à temps plein. Néanmoins, je vous avoue que je regrette un peu, moi aussi, l'absence ou le départ anticipé de certains. Je suis très observatrice par rapport à cela et depuis le début, je me dis que c'est dommage que certains partent juste après qu'ils aient introduit leur(s) point(s) d'interpellation, ou que d'autres ne viennent tout simplement pas.

Enfin, et j'en terminerai avec cela, il faudrait à mon avis réfléchir à une manière de pouvoir tous nous impliquer et être attentifs dans les interpellations réciproques de tout un chacun pour essayer d'instaurer peut-être un peu plus de pauses pour faire en sorte de ne pas tout le temps nous balader dans ce fameux château du Karreveld, entre la salle où se tient le Conseil et la cour et les toilettes pour pouvoir faire en sorte qu'on soit tous un peu plus attentifs, si je puis dire, aux interpellations respectives, parce que par moments, je vous avoue que c'est un peu plus une cour de récréation qu'un Conseil communal. Ne le prenez pas mal mais voilà... Ce n'est peut-être pas aujourd'hui le moment de parler du règlement, mais je profite vraiment de l'interpellation de Monsieur Berckmans pour réfléchir aux prochaines séances qui pourraient peut-être impliquer l'attention de tous et éviter toutes ces "pauses". Ou alors, il faudrait trouver une manière de pouvoir organiser nos pauses tous en même temps. En parlant de cela, je pensais notamment à vous Monsieur le Président. Je vous admire parce que vous "tenez" chaque fois du début à la fin. Sans café, sans rien... Chapeau !

M. le Président :

Merci, Madame Tahar.

La parole est à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président.

Ma proposition va peut-être un peu à l'inverse de celle de Madame Tahar. Je crois, je dis bien je crois, que tout le monde ici est relié à Internet. Je suggère donc de ne pas nous imprimer le premier jet, mais plutôt de nous imprimer la version définitive pour qu'on la trouve ici, sur nos bancs. Personnellement, cela m'arrangerait d'ailleurs mieux. Mes appareils ne tiennent pas autant d'heures. Je n'ai pas de prise...

Donc, on pourrait consulter par Internet, travailler chez soi, prendre des notes et arriver ici où l'on trouverait les papiers définitifs. Avouez que deux impressions complètes, cela fait beaucoup.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard.

Mijnheer Berckmans, inderdaad, het is juist dat vandaag op het proces-verbaal, in de hoofdtitel, enkel de namen vermeld staan van de gemeenteraadsleden die aanwezig zijn op de zitting, degenen die afwezig zijn zonder andere vermelding en het is nadien in

het verslag zelf dat het vermeld zal staan wie eventueel later binnenkomt of wie vroeger vertrekt. Maar er wordt geen rekening gehouden met de mensen die eventueel gedurende een periode, kort of lang, de gemeenteraad verlaten. Het is ook juist dat er op de tweede dag geen rekening gehouden wordt met de mensen die hier niet aanwezig zijn voor de tweede zitting. Dit wordt ook niet vermeld in de verslagen.

Het staat in ons reglement van inwendige orde, in artikel 3, dat de gemeenteraadsleden moeten opgenomen worden in vijf categorieën. De eerste categorie omvat de mensen die aanwezig zijn, de tweede degenen die binnengekomen zijn gedurende de zitting, degenen die de zitting vroeger verlaten hebben, degenen die verontschuldigd zijn en de afwezigen. Ik heb er al met het secretariaat over gesproken en dat zal gebeuren vanaf het volgende verslag. De andere zaak is – en er is geen andere mogelijkheid om het te doen denk ik – dat eens een persoon van de zitting vertrekt dat dit in het verslag zelf, op het punt dat hij de zitting verlaat, moet vermeld worden met de vermelding van zijn naam. Komt hij eventueel later terug, dan zal dat ook moeten vermeld worden. Dat hij er niet is op de tweede dag als hij er was op het einde van de eerste zitting van de eerste dag, dit zal vermeld worden op het moment dat wij terug starten waarop hij de zitting verlaten heeft voor het tweede deel

U hebt ook gesproken over de motie, er staat inderdaad in ons reglement van inwendige orde vermeld dat een motie enkel bij unanimité van de stemming geldig is. Het is momenteel zo en zal zo blijven tot wij het reglement later eventueel wijzigen. U moet weten dat op 15 januari 2014 een vraag gesteld is aan “l’association des Villes et Communes”, maar tot nu toe hebben we daar geen antwoord op gekregen, we hebben eergisteren, of gisteren zelfs, nog een telefonisch contact gehad met hen, de persoon die daarin gespecialiseerd is en die ons daar een antwoord op moet geven, was afwezig, wegens verlof denk ik, en die zal pas volgende week terugkomen; en we hopen zo snel mogelijk een antwoord te krijgen daarover en u dan laten weten wat er gebeurt.

Pour revenir vers vous, Madame Tahar, concernant le doublon des documents du Conseil, c’est effectivement une demande qui avait été faite par plusieurs Conseillers, pour avoir les papiers imprimés. Le fait qu’ils soient réimprimés pour le jour du Conseil est dû au programme BO Secrétariat qui, comme vous le savez, est différent par rapport à ce que nous avons précédemment. Avec ce système, toute la numérotation change dès le moment où des points sont intercalés. Certains Conseillers nous en ont fait la remarque : il était plus facile de pouvoir suivre le Conseil quand tous les points se suivaient. On avait principalement ce problème-là avec l’introduction des interpellations qui déplaçaient la totalité de la numérotation, en plus des points complémentaires qui venaient s’intercaler. Cela posait donc un problème pour la suite, au niveau du huis clos. Je crois qu’une partie de ce problème-là a été résolu aujourd’hui. Il sera en effet peut-être intéressant de repenser l’utilité de faire l’impression de tous ces documents ou qu’il y ait une proposition du Collège pour voir comment on peut travailler le sujet pour faire effectivement des économies de papier.

M. Gjanaj :

On pourrait imaginer que cela soit unilingue.

M. le Président :

Quand on imprime, le français et le néerlandais sont automatiquement l’un derrière l’autre. Il est donc difficile de n’imprimer qu’une seule langue, puisque, automatiquement, cela se fait dans la foulée. C’est le programme qui est comme cela et là, malheureusement, nous n’avons pas de possibilité de réagir.

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Le programme est ainsi fait, mais on peut éventuellement le repenser, faire des propositions. Un programme peut être à la rigueur modifié. Je ne sais pas, je ne suis pas informaticienne.

M. le Président :

C'est un programme qui est utilisé pour toutes les Communes.

Mme Tahar :

Mais on peut faire des propositions, même si c'est un programme régional...

M. le Président :

On verra bien ce qui se trouvera là-dedans.

Mme Tahar :

Mais les monstres ne m'impressionnent pas. On peut faire des propositions même si ce sont des monstres...

M. le Président :

C'est pour cela qu'il y a une proposition de travail qui viendra. On verra ce qui est facile et ce qui ne l'est pas.

Het woord is aan de Heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

De punten die ik opgemerkt heb, zullen aangepast worden. Ik denk ook, in verband met de vraag van Mevrouw Tahar, om een beetje meer wederzijdse aandacht te hebben tussen de gemeenteraadsleden, om naar elkaars tussenkomsten te luisteren.

Ik denk dat het belangrijkste gezegd is, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos.

**12. Interpellation déposée par Monsieur Magérus relative aux douches publiques.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus betreffende de openbare douchen.**

M. le Président :

La parole est à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je vais vous parler des douches publiques et donc vous apporter un petit peu de fraîcheur. Enfin, pas beaucoup de fraîcheur parce que mon propos est de vous faire découvrir ce soir que les douches publiques n'ouvrent plus que le samedi.

Les douches publiques n'ouvrent plus que le samedi... Elles étaient accessibles jusqu'à présent le mercredi après-midi pour les femmes avec enfants, le vendredi après-midi pour les femmes et le samedi toute la journée pour les hommes en échange de la somme de 50 cents. Tout se passait bien: "à la maison l'eau est glaciale. J'avais pris l'habitude de venir ici avec mes deux enfants. Cela nous permet d'avoir chaud. Il y avait toujours beaucoup de monde..."

Depuis fin janvier, les douches publiques ne sont plus accessibles que le samedi matin pour les femmes et le samedi après-midi pour les hommes. Explications: les travailleurs de la Propreté publique auraient pris l'habitude d'y prendre leur douche en attendant la rénovation de leur bâtiment et il y aurait peu d'utilisateurs en hiver! La mesure serait "transitoire". Des gens démunis comme cette dame qui témoigne, femmes, hommes et enfants s'y retrouvaient souvent, et, aujourd'hui, il y a de nouveau sur fond d'économie "nécessaire" ou de défaut d'organisation, une remise en cause d'un outil social qui fonctionne!

Encore une fois, il s'agit d'un choix politique très clair qui touche de plein fouet les plus pauvres! Je dénonce fermement cette décision qui induit de surcroît un problème de salubrité et d'hygiène publique qui risque aussi, de devenir demain un problème de santé publique!

Ça n'intéresse visiblement par certains Echevins, c'est très gentil pour moi.

M. le Président :

S'il vous plaît, un peu de calme dans l'Assemblée.

M. Magérus :

Il y a dans cette Assemblée des donneurs de leçons, mais je parle ici des gens les plus démunis, qui n'ont plus un service essentiel et je dénonce la décision qui induit de surcroît un problème de salubrité et d'hygiène publique et qui risque demain de devenir aussi un problème de santé publique et j'aurais aimé être écouté par tout le monde.

Pour ceux qui m'ont écouté, je les remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais repasser l'historique des Travaux publics qui imposent à la Propreté publique de trouver les endroits pour son personnel. En tant qu'ancien Echevin de la Propreté publique, vous êtes au courant que la législation impose une douche pour six personnes qui terminent simultanément leur journée. Nous avons plus ou moins 50 personnes qui prennent leur douche simultanément en fin de journée travail. On ne trouve

pas des douches sous le sabot d'un cheval, on a fait le tour du quartier, près des Quatre Vents et la seule opportunité qui nous est apparue, fut la rue Ransfort, les bains-douches à la rue Ransfort. Effectivement, nous avons dû changer les horaires des douches et après une première phase d'observation du fonctionnement avec la Propreté publique, nous avons en Collège le 12 février, ajouté une date pour le public : le mercredi de huit heures à 11h30 pour les femmes et les enfants. On va essayer de trouver encore d'autres moments où c'est praticable, parce que ce n'est pas évident de se faire chevaucher les douches du public et des ouvriers de la Propreté publique. On n'a pas vraiment eu le choix, il fallait trouver un nombre suffisant de douches. On n'en a pas trouvé ailleurs, il y en a également à la rue de la Perle, mais là il n'y en a que deux et ce n'est pas suffisant. Donc voilà, si on peut trouver d'autres moments et étendre le service en attendant, mais il faut savoir que le chantier va se terminer fin d'année.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Si les informations reprises par la presse sont exactes, des douches ne sont plus ouvertes que le samedi.

M. l'Echevin Mahy :

Je ne sais pas de quand date l'information, mais en tout cas le 12 février, le Collège a voté une date supplémentaire, une matinée supplémentaire, mercredi matin, ouvert au public, pour les femmes et les enfants et normalement, cette information est affichée sur la porte d'entrée. On va voir si c'est également praticable pour le vendredi.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.